

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : M. Edmond Bapst.....	281
L'ajournement <i>sine die</i> de la Chambre syrienne....	282
L'installation de la monarchie constitutionnelle au Siam, par R. MASSELIN	286
Le Communisme en Chine, (suite et fin), par B. NIKITINE	294
Variétés. — Le théâtre en Malaisie, par P. M.....	299
Indochine. — L'amélioration de la riziculture. — Le premier concile d'Indochine. — Les signes de la reprise en Cochinchine. — Une tournée en pays moï. — Le gouverneur général à Cholon. — Le typhon du 25 octobre en Annam. — Le discours du gouverneur général à Hanoi.....	299
Levant. — Le rôle des députés libanais. — Une école agricole et industrielle à Bécharré. — A propos des Assyro-Chaldéens. — Nationalisme palestinien. — Pour la colonisation israélite. — Ouverture de l'Assemblée nationale turque. — Réunion du conseil de l'Entente balkanique. — Fidélité à l'U. R. S. S. — Le commerce du Hedjaz	303
Extrême-Orient. — Chine. Les trois points du programme gouvernemental. — Un rapport sur la production agricole. — Un projet de « villages modèles ». — Fermeture du vieil observatoire de Pékin.	307
Japon. — Le Japon aux préliminaires de la Conférence navale. — Rupture des négociations soviéto-japonaises. — Situation du cabinet Okada.....	308
Asie britannique. — Les taudis de Bombay. — A Cochinchine	311
Bibliographie	312

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. Edmond BAPST

Au moment même où paraissait notre dernier numéro, nous parvenait la triste nouvelle de la mort d'un des membres de notre Comité, M. Edmond Bapst. Comme notre regretté président, M. Maurice Ordinaire, quelques semaines plus tôt, c'est à la suite d'une opération qu'a succombé, dans une clinique, ce très excellent et très galant homme. Il avait débuté dès 1882 dans la carrière diplomatique où, de bonne heure (au Caire en 1886-1887 ; à Constantinople en 1898), il prit contact avec les affaires du Levant. Celles de l'Extrême-Orient, dont il s'était déjà occupé alors qu'il était secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg en 1892, retinrent toute son attention le jour où il eut été nommé ministre à Pékin en 1905, puis, après un séjour en Europe de 1909 à 1918, ambassadeur à Tokio. C'est là que finit la carrière active de M. Bapst, qui, une fois sa retraite prise, se consacra surtout à des travaux historiques auxquels il avait, auparavant déjà, consacré les loisirs que lui laissaient ses occupations diplomatiques. En même temps, M. Bapst, qui avait apprécié mieux que tout autre les services rendus par les missionnaires à la cause française, fondait avec le regretté Père J.-B. Piolet la Société des « Amis des Missions », dont il fut le premier président jusqu'au jour où il se retira en Alsace.

Le Comité de l'Asie française devait un souvenir ému à cet aimable homme, qui lui témoigna toujours une vive sympathie, prit plus d'une fois la parole à ses réunions et ne cessa jamais de se montrer plein de sollicitude pour ses travaux.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Abonnés voudraient bien nous adresser.

L'ajournement *sine die* de la Chambre Syrienne

Nous reproduisons ci-après les considérants et le texte de l'arrêté par lequel le Haut Commissaire a suspendu, *sine die*, le 2 novembre, la Chambre Syrienne, ainsi que le communiqué de M. de Martel sur cette mesure. La gravité des questions qui se sont posées ces dernières semaines pour la France n'a guère permis à l'opinion de se soucier de la décision prise à l'égard du Parlement syrien. Un organe spécialisé comme le nôtre doit cependant essayer de dégager la signification de la mesure qui a dû être prise et qui est passée à peu près inaperçue dans le bruit de nos luttes politiques et sous l'effet de nos soucis européens.

*
**

L'ajournement *sine die* du Parlement de Damas est la conséquence logique du différend qui oppose depuis des années les éléments les plus actifs de la politique syrienne à l'autorité du Mandat et rend impossible toute collaboration.

Peut-être des fautes ont-elles été commises du côté français : on pourrait relever un certain nombre d'occasions perdues par l'effet d'erreurs qui n'étaient pas seulement celles des exécutants de la politique française au Levant. Mais il faut reconnaître que les meneurs syriens, même lorsque nous avons essayé de collaborer avec eux en les faisant participer au pouvoir, se sont appliqués à rendre ces occasions rares et fugitives, et leur utilisation aussi difficile que possible. Nous avons eu en face de nous des hommes qui, à côté d'une réelle finesse dans le détail, se sont manifestés par une singulière incapacité politique.

Incapacité, avant tout, de tenir compte des faits et d'y adapter, ne fut-ce que pour faire disparaître ceux que l'on n'accepte pas, ses méthodes politiques. Celui de ces faits qui domine tous les autres est le Mandat : cette tutelle est la condition temporaire que les Alliés ont mise à l'émancipation de la Syrie lorsque leur victoire l'a fait passer du régime de province ottomane au rang d'état indépendant. Mais les politiciens syriens invoquant un passé, d'ailleurs lointain et douteux et dont la longue domination turque n'a, quel qu'il ait pu être, rien laissé subsister de vivant, ainsi que les études faites par un certain nombre d'entre eux, déclarent qu'ils ne sauraient admettre que leur pays soit traité en mineur et ils nient purement et simplement la tutelle instituée par les puissances libératrices. Il est même assez comique, on peut le remarquer en passant, de les voir s'adresser à la Société des Nations, qu'ils accablent de pétitions, pour réclamer les droits que leur donnent selon eux un Mandat que, par ailleurs, ils ne cessent de déclarer nul et non avenu.

Si le Mandat n'est pas à leurs yeux un droit, il s'impose du moins comme un fait avec lequel

il faudrait biaiser, ne fut-ce que pour l'acheminer plus vite et plus sûrement vers sa fin et avancer l'avènement des libertés qu'ils réclament. Les Syriens pourraient d'autant mieux y réussir que la Puissance Mandataire ne tend au fond à autre chose qu'une réduction aussi prochaine que possible de ses obligations en Syrie, en se bornant à faire honneur à ses responsabilités et à obtenir pour l'avenir quelques sécurités qui ne constitueraient guère les éléments d'un imperium. Cependant les meneurs syriens ne cessent de se heurter de front au Mandat, comme des mouches aux carreaux, et ne saisissent aucune des chances qui leur sont données d'en faire le tour. Comme exemple de cette conduite, il suffit de rappeler celle de la Constituante élue en 1928. Elle prépare une Constitution qui ne tient aucun compte du Mandat et en est même, par plusieurs de ses articles, la négation implicite. On lui suggère en vain d'introduire dans son texte des dispositions transitoires qui réserveront au Mandataire les moyens constitutionnels de remplir ses responsabilités jusqu'à la fin du Mandat, qui est prévue par cette insertion elle-même. Plutôt que cet accommodement consenti, les dirigeants de l'Assemblée subissent des ajournements successifs de la Constituante, l'introduction d'autorité par le Mandataire dans la Constitution des dispositions transitoires nécessaires, et un retard de deux années à l'application du régime constitutionnel.

Rigidité de doctrinaires ? Chez certains, sans doute : quelques-uns semblent incapables d'une politique plus réaliste que celle qui oppose à tout accommodement la définition et la revendication sans délais ni transitions de toutes les prérogatives de l'Etat indépendant, telles qu'ils en trouvent la définition dans quelque manuel de droit international.

Mais chez beaucoup il y a autre chose, de moins absurde peut-être, mais aussi de moins respectable : la consistance excessive de la doctrine résulte pour une part de l'inconsistance des caractères. Comme nous l'avons déjà fait observer, l'intransigeance peut fort bien être l'expression dissimulée du manque de courage civique. Une politique qui veut bien accommoder des dogmes aux possibilités suppose ce courage, car elle prête à la critique des « purs », dont la pureté est d'autant plus agressive qu'ils sont restés hors du pouvoir et qu'ils jalouent ceux qui l'exercent. La peur qu'ils inspirent explique la faiblesse de beaucoup de politiciens de tous pays, les drape dans une intransigeance stérile et leur fait préférer les attitudes à l'action constructive. C'est sans doute cette faiblesse qui a le plus contribué à nous empêcher de trouver dans le personnel parlementaire syrien des concours pour la politique qui devait conduire à la réalisation des aspirations nationales.

*
**

La manière dont a été traitée la question de l'unité, qui a dominé ces dernières années toute

la politique syrienne, donne la meilleure démonstration de cette carence. Les Syriens se trouvent en présence des Gouvernements de Lattaquié et du Djebel Druze, créés il y a déjà quatorze ans. Cette durée seule suffit à leur donner une consistance, une réalité qui les impose comme un fait avec lequel il faut composer. Il ne s'agit plus d'en discuter le bien fondé — discussion d'ailleurs bien risquée pour les nationalistes unitaires si l'on évoque les circonstances à la suite desquelles ils furent créés, c'est-à-dire l'équipée antifranaise que fut le gouvernement de Damas de 1919 et 1920, et si l'on pense aux traditions et sentiments des groupes minoritaires au profit desquels les autonomies incriminées ont été instituées. Il s'agit maintenant de trouver une solution qui concilie les aspirations des nationalistes syriens avec une institution qui engage l'honneur et les responsabilités du Mandataire. Les dispositions de celui-ci ne l'excluent pas le moins du monde. Jamais il n'a confondu les autonomies avec un séparatisme complet. Sa politique s'est manifestée dès l'origine par la création de la Fédération syrienne ; la suppression de celle-ci, à la fin de 1924, n'impliquait aucun changement de principe : elle devait être remplacée par un autre lien, peut-être plus étroit, dont des troubles, puis la lente élaboration du statut intérieur des Etats et Gouvernements ajournèrent la définition et la création.

La politique du traité, sous-entendue déjà depuis longtemps et déclarée en 1926, est, en réalité, une politique des traités puisqu'elle doit impliquer des contrats non seulement avec le Mandataire, mais encore entre les divers éléments intéressés, c'est-à-dire la Syrie et les territoires autonomes. L'unité de souveraineté est affirmée par un fait au moins : la qualité de Syrien donnée aux Alaouites et aux Druzes par les passeports qu'ils se font délivrer pour voyager à l'étranger et aussi par certaines déclarations, par exemple celles que fit M. Ponsot, en décembre 1932, à la Commission des Mandats, rappelant que deux Etats ont une « vocation internationale », ce qui avait un sens incontestable en ce qui concerne le statut des autres territoires.

Les nationalistes syriens pourraient dire avec une certaine raison que la politique du Mandataire n'a pas été assez explicite et décidée. Mais on pourrait leur demander avec plus de raison encore ce qu'ils ont fait de positif pour l'amener à se définir et à commencer à se réaliser. Ils n'ont jamais voulu se comporter envers les autonomies en gens qui se trouvent en présence de réalités qui exigent des accommodements et des transitions. Jamais ils n'ont manifesté le désir de voir le Mandataire les aider à conclure avec les Gouvernements de Lattaquié et du Djebel Druze des accords assurant, moyennant la garantie de larges libertés locales, leur entrée dans la souveraineté syrienne. Ils nient purement et simplement l'existence de ces autonomies comme incompatible avec le droit qu'ils proclament

comme ils nient le Mandat lui-même. C'est ce que faisait l'article 2 du texte élaboré par la Constituante de 1928. L'intransigeance des nationalistes a fermé au Mandat toutes les voies acceptables qui pouvaient conduire à une solution de la question de l'unité.

L'opposition ne peut cependant trouver dans les textes, ni dans les avis de ceux qui ont charge de les interpréter, aucun encouragement au maintien de leur thèse intransigeante et exclusive de toute solution. L'article 1^{er} du Mandat ne nomme sans doute que deux Etats, mais il recommande expressément au Mandataire la création des autonomies. Il ne se prononce donc pas pour un Etat unitaire et la Commission des Mandats, qui a pour fonction de préparer par ses études et ses avis les travaux du Conseil de la Société des Nations, n'a jamais interprété, bien au contraire, la Charte du Mandat dans ce sens.

Dans sa première séance du 3 novembre 1933, la Commission a adopté, sur un rapport de M. Rappard sur des pétitions pour ou contre l'unité, des conclusions où l'on lit : « La Commission estime que les vœux des pétitionnaires tendant à la création en Syrie d'un Etat unitaire, c'est-à-dire d'un Etat exclusif d'autonomies locales, comme ceux tendant à l'octroi de la pleine indépendance à une partie quelconque du territoire sous mandat qui ne serait pas la Syrie ou le Liban, sont contraires à la charte fondamentale du Mandat (1). » Le texte même du rapport précisait la pensée qui avait conduit à cette conclusion. « ...Le Mandat, avait écrit M. Rappard, n'exclut nullement, mais appelle même la constitution de régions autonomes à l'intérieur des deux territoires sous mandat. Les efforts de la Puissance Mandataire tendant à instituer des autonomies locales paraissent donc pleinement conformes non seulement à l'article 1^{er} du Mandat, où le Mandataire est invité à favoriser « les autonomies locales dans la mesure où les circonstances s'y prêteront », mais encore à la protection des minorités qu'elle a le devoir d'assurer aux termes de l'article 8 de ce Mandat. Les vœux des pétitionnaires, dans la mesure où ils tendent à l'établissement en Syrie d'un état unitaire, paraissent donc aussi contraires au Mandat que ceux de leurs adversaires qui voudraient que fut accordée l'indépendance à un territoire qui ne serait ni la Syrie ni le Liban... »

On ne trouve nulle part, dans le droit qui régit le Mandat, un texte qui justifie et encourage la prétention des nationalistes unitaires à traiter la question des autonomies comme résolue d'avance, comme si leur consécration sous une forme quelconque était exclue en principe du statut définitif du pays. La Commission des Mandats a expressément déclaré le contraire, comme la Charte elle-même du Mandat : si elle a proclamé la doctrine qu'il n'y a que deux Etats reconnus par cette charte, plusieurs de ses membres ont exprimé l'opinion que leur organisation inté-

(1) Procès-verbal de la 24^e session, p. 137.

rière devait se prêter aux autonomies que recommande le Mandat. M. Rappard a fait remarquer que « la Puissance Mandataire peut subordonner l'octroi de l'indépendance à la reconnaissance contractuelle des autonomies locales. Il s'agit en somme de trouver le moyen de conclure des accords entre les deux parties des territoires sous mandat... Les populations sous mandat doivent comprendre que, tant que la Commission des Mandats ne sera pas pleinement rassurée quant à la protection effective des droits des minorités éparses, ainsi qu'au respect garanti des autonomies locales dont doivent bénéficier les minorités compactes, elle sera toujours opposée à la cessation du Mandat. La condition de l'émancipation doit être le respect des droits des minorités et des autonomies (1). »

En présence du droit tel qu'il résulte du Mandat et de son interprétation par l'organe le plus autorisé, on se demande comment les politiciens syriens ont pu donner pour prétexte à leur opposition au traité du 16 novembre 1933 le fait qu'il ne réalisait pas l'unité. Il était accompagné d'un échange de lettres entre le Président de la République Syrienne et le Haut Commissaire, aux termes desquelles ce dernier déclarait le Gouvernement français disposé à examiner, avant la demande d'admission de la Syrie dans la Société des Nations, la situation des deux gouvernements autonomes pour définir leur régime et les conditions de maintien et de garantie de leur autonomie administrative et financière avec la participation et le consentement des représentants qualifiés des populations intéressées.

Les Syriens ont fait observer que cette déclaration ne confirmait pas l'affirmation de la lettre du Président de la République Syrienne disant que « le Gouvernement syrien considère que les liwas de Lattaquié et du Djebel Druze font partie de la Syrie ». Cela est exact, mais le Gouvernement mandataire ne saurait présenter aussi sommairement les choses puisqu'un accord avec les intéressés doit intervenir.

Dans quelles conditions, en effet, cet accord pourrait-il se conclure si les populations minoritaires des deux gouvernements étaient averties, avant toute négociation, qu'elles seront livrées à la majorité ? Il suffit de connaître un peu le pays pour se représenter les pressions que cette annonce aurait permises : on peut faire sur ce sujet des réflexions assez analogues à celles qu'impose la préparation du plébiscite de la Sarre. En réalité, l'échange de lettres entre M. de Martel et Mohammed Ali Bey Abed constituait un engagement du gouvernement français d'acheminer vers un accord avec la Syrie les deux gouvernements dont il se bornait à vouloir garantir l'autonomie « administrative et financière ». S'ils ne se refusaient pas absolument à cette autonomie conforme au Mandat et à son interprétation, les Syriens devaient se saisir d'une déclaration

appelée à devenir l'origine d'une procédure qui ne pouvait avoir pour résultat que d'étendre en quelques années la Souveraineté syrienne à Lattaquié et au Djebel Druze. En s'appliquant à la faire rejeter avec le traité, les meneurs de la Chambre syrienne, ou plutôt de l'agitation politique qui a dominé cette assemblée, ont montré une fois de plus que, s'ils ont beaucoup de finesse dans le détail, ils ne savent pas ou, comme on l'a dit plus haut, n'osent pas entrer dans la voie graduée des réalisations et avoir des vues d'ensemble.

*
**

Ce manque d'esprit et de courage politiques ne peut inspirer aux spectateurs dont nous sommes que des réflexions, sauf dans les cas où un Comité comme le nôtre estime devoir donner son avis aux pouvoirs publics, mais il ne pouvait manquer d'imposer certaines décisions à l'homme chargé de l'exercice du Mandat. C'est cette psychologie décourageante qui explique la mesure prise le 2 novembre par le Haut Commissaire à l'égard de la Chambre syrienne. On le voit à la déclaration faite à la presse au moment où était publié l'arrêté de suspension. La manière dont les politiciens syriens conçoivent leur rôle est telle qu'elle doit rendre impossible, ou du moins retarder indéfiniment, l'adoption des mesures nécessaires à la vie du pays. Les dispositions marquées par le parti nationaliste anti-mandataire, à la veille de l'ouverture de la session de la Chambre qui devait commencer le 16 novembre, ne laissent aucun doute à cet égard. La déclaration du Haut Commissaire à la Presse les vise lorsqu'elle observe que « les éléments qui critiquent l'action de la Puissance mandataire, tout en refusant de prendre leurs responsabilités... », « continuent d'affirmer que les questions économiques ne sauraient être abordées avant que les problèmes politiques aient été résolus conformément à leurs exigences ». De telles intentions, qui se seraient réalisées par des efforts pour imposer, au besoin par les manifestations de la rue, comme il y a un an, une politique obstructionniste à la Chambre, ne pouvaient annoncer qu'une période d'agitation et de stérilité. Elles auraient mis toute la vie du pays dans une impasse où le Gouvernement mandataire ne pouvait la laisser bloquer.

Il devait donc se décider à marcher de l'avant sans une collaboration qui se refusait toujours en posant des conditions préalables inadmissibles. La France a des responsabilités positives envers une population qui, dans sa grande majorité, est étrangère aux prétentions des politiciens qui, depuis des années, refusent de tenir compte de la réalité. Le Mandat a déjà assuré à cette population un certain nombre de changements que le passé peut lui faire apprécier. Il faut lui procurer d'autres avantages, surtout dans l'ordre économique, et puisque l'on ne peut le faire avec le concours des éléments politiques du pays, il faut

(1) Procès-verbal de la 24^e session, p. 64 et 65.

le faire sans eux. Tel est le sens de la mesure prise le 2 novembre.

Elle ne signifie pas que nous renonçons à faire évoluer le Mandat vers son terme, mais le Mandataire est en droit de reléguer au second plan certaines questions que des incompréhensions et mauvaises volontés chroniques rendent présentement insolubles et de choisir une procédure autre que celle qui exige une collaboration à laquelle l'autre partie se refuse obstinément.

Le manque d'esprit politique des meneurs syriens justifie certains doutes qui se sont exprimés, à Genève même, sur la manière dont le Mandat a évolué. On peut se demander si, sous l'influence de certains concepts politiques et de certaines actions extérieures, le Mandat n'a pas dévié de la ligne que sa conception même paraissait tracer. Tant d'expériences décevantes nous obligent à nous rappeler que, après tout, il ne s'agit pas tant de faire à la maturité politique des Syriens un crédit, et de leur appliquer des idées à priori de liberté qui, si l'état du pays les justifiait, ne justifieraient pas le Mandat, que d'assurer à tous les intéressés, dans le territoire confié à notre tutelle, les garanties et les progrès qui font l'objet des diverses dispositions de la Charte de juillet 1922.

ANNEXES

Voici, comme nous l'avons annoncé plus haut, le texte : 1° de l'arrêté pris par M. de Martel le 2 novembre dernier ; 2° du communiqué officiel expliquant les motifs qui avaient amené le haut-commissaire de France à signer le susdit arrêté :

I. — Arrêté du 2 novembre 1934

Le haut-commissaire de la République française, vu l'acte de mandat en date du 24 juillet 1922, vu les décrets du président de la République française du 23 novembre 1920 et du 16 juillet 1933, attendu que la puissance mandataire a le devoir de sauvegarder l'intérêt des populations locales atteintes par la crise et d'assurer l'exécution du programme de redressement économique, financier et administratif dont la réalisation rapide s'impose, attendu que la réalisation de cette œuvre de salut public peut être compromise par suite du fait que le fonctionnement encore imparfait des institutions parlementaires en Syrie a déjà rendu nécessaire la suspension des délibérations de la Chambre des députés, en novembre 1933 et en mars 1934,

Arrête :

- 1° Que les délibérations de la Chambre des députés élue en avril sont suspendues *sine die* ;
 - 2° Que les dispositions de l'arrêté du haut-commissaire numéro 176 du 30 novembre 1933 demeurent en vigueur.
- 2 novembre 1934.

DE MARTEL.

II. — Communiqué à la presse

A son retour au Levant, le Haut-Commissaire vient de trouver en Syrie la situation suivante :

Le Gouvernement syrien apporte tous ses efforts à palier les effets de la crise par une prudente gestion financière dont témoigne la rentrée régulière des impôts et par l'encouragement donné aux diverses activités économiques du pays.

Contre ce Gouvernement attaché à une œuvre de redressement national s'élève une opposition systématique tendant, au détriment de l'intérêt le plus évident du pays, à lui rendre la tâche impossible.

Cette opposition se traduit par des campagnes attribuant au Gouvernement et à la Puissance Mandataire la responsabilité de la crise économique et financière. Un bureau de presse créé à cette fin assure la publication régulière de communiqués tendancieux qui, sans souci du risque de porter atteinte au crédit de l'Etat, présentent la situation générale du pays sous les aspects les plus défavorables en même temps que les plus inexacts.

Les éléments qui présentent ces critiques refusent toutefois d'assumer leurs responsabilités. Lorsque leurs représentants étaient au pouvoir, ils les ont contraints de démissionner.

Récemment, les mêmes éléments ont dénié tout mandat à l'un des leurs désireux de rechercher les bases d'une reprise de collaboration avec la Puissance Mandataire ; enfin ce sont eux qui, en décembre 1933, ont rendu nécessaire par leur manœuvre anti-constitutionnelle la suspension du Parlement syrien.

Ces éléments, dans l'intention évidente de ramener les choses au point où elles en étaient en décembre 1933, continuent d'affirmer que la question économique ne saurait être abordée avant que les problèmes politiques aient été résolus conformément à leurs exigences. Ainsi, tout en imputant au Gouvernement syrien et à la Puissance Mandataire la responsabilité de la crise, l'opposition entend leur enlever la possibilité et leur contester jusqu'au droit d'y faire face.

En présence de cette situation, la Puissance Mandataire, estimant que la première nécessité de l'heure est d'assurer aux populations syriennes non pas comme on l'a prétendu le superflu, mais les moyens de subsistance, considère que le rétablissement de l'équilibre économique et financier est la condition nécessaire et préalable à la reprise d'une activité politique normale et saine et, soucieuse d'épargner au pays les conséquences déjà éprouvées des pressions extérieures exercées sur un parlement insuffisamment confirmé dans l'exercice de ses pouvoirs, a décidé, en pleine conscience de ses responsabilités, de suspendre *sine die* les délibérations du Parlement syrien.

La Puissance Mandataire ne marchandera pas son concours et son appui aux personnalités qui assument l'exercice du pouvoir et l'œuvre de relèvement dans des circonstances difficiles. Pleinement soucieux de ses devoirs, le Haut-Commissaire fait appel sans distinction de personnes ni de partis, sans prononcer en ce qui le concerne d'exclusive contre qui que ce soit, au patriotisme de tous les éléments sains de la population syrienne, la première intéressée à la complète réalisation de l'œuvre nationale entreprise.

RENOUVELLEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Nous serions reconnaissants à nos souscripteurs qui, dès maintenant, nous enverraient le montant de leur cotisation pour l'année 1935 (CINQUANTE francs pour toute souscription personnelle et SOIXANTE francs pour tout abonnement collectif en France, et CENT VINGT-CINQ francs français pour tout abonnement à l'étranger).

L'installation de la monarchie constitutionnelle au Siam

Les journaux quotidiens parlent peu du Siam et de la vie politique ou économique de cet empire ; soucieux des événements européens et surtout des événements qui se passent dans les pays les plus proches de nous, ils négligent ceux qui se passent dans les pays lointains, alors même que ceux-ci confinent à nos possessions les plus importantes. Il incombe à des revues spécialisées de suppléer, chacune dans son domaine propre, à cette déficience des feuilles d'informations, et c'est ce que, pour sa part, l'*Asie française* travaille à faire de son mieux. Voilà pourquoi, après avoir publié dans son avant-dernier numéro (juillet-août, aux p. 206-210), une étude de M. le résident supérieur Jules Bosc sur les troubles politiques qui se sont produits au Siam aux mois d'octobre et de novembre de l'année 1933, elle insère aujourd'hui dans ses colonnes un travail plus général, dans lequel les mêmes événements sont mis à leur place, et qui a pour but de montrer d'une façon aussi précise que possible, l'évolution de la situation politique au Siam depuis le coup d'Etat du 24 juin 1932 (*Rédaction*).

On s'est avant tout proposé, dans les pages qui vont suivre, de présenter aux lecteurs du *Bulletin* un tableau aussi synthétique et, — est-il besoin de l'ajouter ? — aussi objectif que possible de la situation politique au Siam depuis le coup d'Etat du 24 juin 1932. On s'est, à la réflexion, avisé que ce tableau risquerait de laisser au lecteur une impression fautive si l'on n'essayait au préalable de l'éclairer sur la portée générale des événements de juin. La révolution siamoise, en effet, a été peu ou mal comprise à l'étranger. On l'a regardée le plus souvent comme un événement accidentel, un coup de main heureux de quelques ambitieux mécontents sur le gouvernement d'un royaume jusque-là tranquille. On a été ainsi conduit à attribuer la chute de la royauté absolue et l'avènement du régime constitutionnel à un simple concours de circonstances, à un hasard dont un autre hasard pourrait bien détruire les effets avant peu. La vigueur dont le nouveau régime a déjà fait preuve, notamment lors de la rébellion du prince Bovoradej, montre assez l'insuffisance de cette manière de voir. En réalité, il y avait longtemps que le besoin d'un changement de régime s'était fait sentir au Siam. Les révolutionnaires de juin 1932, en tant que leur entreprise répondait à ce besoin, ont accompli une œuvre durable et qui, dès qu'elle a été réalisée, n'a plus été discutée par personne. Le spectacle des luttes intérieures actuelles, dont l'intérêt est, somme toute, épisodique, ne doit pas faire perdre de vue l'importance du résultat acquis. C'est pourquoi, avant de mettre le lecteur au courant des faits récents, il a paru nécessaire d'exposer les causes profondes qui,

selon nous, préparaient le coup d'état et en légitimaient à l'avance le succès.

I

Les causes de la révolution de 1932 : progrès et faiblesse de l'absolutisme. — Les rares auteurs qui ont eu le souci de rechercher les causes lointaines de la révolution siamoise se sont cantonnés à peu près exclusivement dans le domaine économique. C'est là, pensons-nous, une grave erreur initiale. Il n'est pas douteux, certes, que la crise économique, en s'aggravant, n'ait créé une atmosphère favorable à des entreprises révolutionnaires. Pour parer à des déficits budgétaires grandissants dus à l'affaissement général des prix, le gouvernement siamois, surtout à partir de 1930, dut recourir à des mesures impopulaires : réduction des traitements des fonctionnaires, arrêt presque complet de l'avancement, suppression d'emplois, aggravation des tarifs douaniers, création de nouveaux impôts frappant des classes à peu près exonérées jusque-là. Ces mesures atteignirent surtout les fonctionnaires, qui forment une classe très nombreuse et très puissante à Bangkok. Elles furent du reste incapables de remédier à la crise et, à vrai dire, la crise étant sans remède, il ne pouvait guère en être autrement. Mais, outre que les mécontents se rangent volontiers du côté des novateurs, il était facile aux révolutionnaires de prétendre qu'un autre gouvernement aurait agi autrement, et, partant, mieux. Ils ne manquèrent pas, en effet, dans leur fameux manifeste du 24 juin dont il sera parlé plus bas, de taxer d'impéritie les membres du gouvernement, de les blâmer de n'avoir pas su mettre fin au chômage, de tuer le commerce local, etc. Mais on ne saurait être dupe de ces attaques vraiment trop faciles. Elles avaient pour but d'éveiller des espoirs parmi ceux que la crise économique avait touchés, plutôt qu'elles n'exprimaient les raisons véritables de l'action entreprise. Les fonctionnaires mécontents étaient trop timorés, trop respectueux des autorités établies pour passer de la critique à la révolte. Les chômeurs, dans un pays où la grande industrie n'existe pas, étaient trop peu nombreux pour compter, et, du reste, ils n'étaient pas organisés et n'avaient aucun moyen de concerter une action commune. Quant au commerce, comme il est tout entier entre les mains des étrangers, on voit difficilement comment il aurait pu fournir des recrues de son chef.

Ce n'est donc pas la crise économique qui a déclenché le coup d'état. Elle n'en a que facilité l'exécution, en fournissant aux révolutionnaires des prétextes plus ou moins opportuns à leur action et en grossissant le nombre de ceux qui, de tout temps, sont prêts à applaudir aux expériences nouvelles. Elle représente un facteur qu'il ne faut pas négliger sans doute, mais qui n'est qu'un facteur d'appoint. Les causes qui ont contribué le plus puissamment

à l'écllosion d'un mouvement révolutionnaire lui sont, en réalité, bien antérieures, et sont purement d'ordre politique.

**

La monarchie siamoise, en se modernisant, avait pris un caractère autocratique de plus en plus accusé. Les premiers rois de Bangkok n'étaient des souverains absolus qu'en théorie. En fait, ils devaient plus ou moins leur couronne à l'appui de hauts fonctionnaires qui avaient su jouer un rôle décisif dans les délibérations du Conseil chargé de proclamer l'héritier du trône, et qui, après l'avènement de leur candidat, demeuraient les chefs véritables de l'administration. D'autre part, dans un pays encore mal unifié, les mandarins, en province et même à la capitale, jouissaient de pouvoirs très étendus, et faisaient plutôt figure de vassaux que de fonctionnaires. Le roi apparaissait avant tout comme le régulateur et le juge suprême, n'intervenant que pour réprimer les abus, là où la procédure ordinaire se trouvait en défaut. Maître absolu sans doute, mais de ses sujets plutôt que de son royaume. Ce système avait des défauts, mais il avait aussi des avantages, notamment celui de conserver intact le prestige de la personne royale et de mettre le pouvoir effectif entre les mains de personnes qui, appartenant à la classe moyenne, n'en pouvaient user qu'avec modération.

Le roi Chulalongkorn, homme de caractère et de haute intelligence, s'affranchit de la tutelle des grands mandarins. Une fois majeur, il entendit gouverner en personne. Sa volonté prédomina dans les Conseils. Ses collaborateurs furent strictement des ministres. C'est grâce au rôle nouveau du roi dans les affaires publiques que le pays put être poussé si rapidement dans les voies de la modernisation. Les progrès vraiment étonnants qui furent réalisés durant son long règne sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Le Siam, au lieu du royaume baroque dont se gaussaient encore au milieu du XIX^e siècle les voyageurs européens (non du reste sans une certaine injustice), faisait désormais figure d'un Etat sérieux, puissamment centralisé, doté d'une législation moderne, équipé d'un système administratif comparable à celui des autres nations « civilisées » du monde.

Mais il est un aspect de cette métamorphose que les historiens ont généralement laissé dans l'ombre, et qui pourtant était lourd de conséquences pour l'avenir de la monarchie. Le roi se trouvait être désormais ce qu'il n'avait été jusque-là qu'en théorie, le maître absolu de son royaume, réunissant réellement dans ses mains tous les pouvoirs, sans qu'on pût même concevoir l'existence d'un contrôle quelconque sur ses actes, car, du moment qu'il se mêlait d'agir en personne, toute critique devenait impossible et nul ne pouvait plus redresser les erreurs. Or,

en même temps que le pays se modernisait et s'unifiait, et à raison même de cette transformation, la tâche du gouvernement devenait plus complexe, et requérait une indépendance plus grande de la part des conseillers du roi. En même temps, aussi, se formait dans les milieux de la bourgeoisie une élite plus capable que par le passé de comprendre et de juger les actes du gouvernement. Pour subsister et retrouver son équilibre, la monarchie siamoise devait trouver un moyen de dégager peu à peu le roi de l'effroyable responsabilité qu'il avait assumée et qu'il ne pouvait plus raisonnablement continuer à encourir à lui seul. C'est pour n'avoir pas su s'assouplir à temps que le régime autocratique siamois devait tomber tôt ou tard.

Le roi Chulalongkorn, il est vrai, avait constitué, dès 1874, un corps consultatif qu'il avait essayé de rendre indépendant en conférant l'inamovibilité à ses membres. Mais l'indépendance à l'égard de la volonté royale était un sentiment à peu près incompréhensible pour les fidèles sujets du roi, et qu'on ne pouvait s'attendre à voir naître par la grâce d'un décret. L'expérience avorta. De ce qu'elle était prématurée, on eut le tort de conclure qu'elle n'était pas viable, alors qu'au contraire, c'était le régime tout entier qui resterait fragile, tant qu'on n'aurait pas réussi à acclimater une formule convenable de partage des responsabilités.

En fait, le roi Chulalongkorn acheva paisiblement son long règne sans que les lacunes de son œuvre se soient révélées. Ce prince était exceptionnellement doué pour être à lui-même son premier ministre. Il avait su s'entourer de collaborateurs intelligents et expérimentés qui étaient aussi dévoués à l'Etat qu'à sa personne, de telle sorte que les défauts du gouvernement personnel avaient été réduits au minimum. D'autre part, la popularité qu'il s'était acquise auprès de ses sujets, tant par ses réformes que par la simplicité naturelle de ses manières, l'étendue de ses relations personnelles dans les milieux de la bourgeoisie, lesquelles se trouvaient fortifiées par l'institution traditionnelle du harem, n'auraient guère laissé de chances à une tentative de caractère purement politique. Cependant, on a des indices qui permettent de penser qu'à la fin de son règne, certaines aspirations s'étaient déjà manifestées en faveur d'une forme de gouvernement plus ouverte aux ambitions de la classe moyenne.

Moins de deux ans après sa mort, ces aspirations avaient déjà assez de force sur les esprits pour les pousser à la révolte. La consigne de silence qui a été rigoureusement gardée après la répression du complot de février 1912, rend difficile, aujourd'hui encore, de faire la lumière sur les événements de cette époque. On sait seulement qu'une partie des troupes cantonnées à Bangkok avait résolu de se mutiner à l'instigation de leurs officiers, et qu'elles étaient

prêtes à marcher sur le Palais. Le mouvement avait avant tout pour but de détrôner le nouveau roi, Rama VI, dont certaines innovations avaient mécontenté l'Armée. Mais il semble bien aussi qu'il visait à l'institution d'une monarchie constitutionnelle, — certains disent même d'une république. Le complot fut étouffé dans l'œuf grâce à l'intervention prompte et énergique du prince de Pitsanulök, alors Ministre de la Guerre. Les instigateurs furent arrêtés et condamnés à l'emprisonnement à vie. Cette alerte sérieuse aurait dû servir d'avertissement, et, plutôt que de se voir un jour forcer la main par des éléments indisciplinés et d'un loyalisme douteux, le gouvernement royal aurait dû avoir la sagesse de comprendre qu'il devait se chercher des appuis au dehors, en élargissant au moins le cercle de ses conseils.

Le règne de Rama VI, au contraire, apparut comme la consécration définitive de la monarchie absolue, et l'on n'essaya même pas de renouveler l'expérience qui avait été tentée en 1874. Or, Rama VI, s'il aimait passionnément son métier de roi, manquait, à la différence de son père le roi Chulalongkorn, des qualités nécessaires à un chef de gouvernement. Il laissa faire ses ministres, et se laissa conseiller par ses favoris.

Il faut reconnaître que son règne, grâce à des circonstances très favorables du reste, fut heureux et prospère. La prompte répression du complot de 1912 tint les activités révolutionnaires en repos. Le pays, entraîné par les réformes de Chulalongkorn, poursuivit comme de lui-même sa marche vers l'eupéanisation. D'autre part, le développement inouï des échanges commerciaux rendit la tâche du gouvernement singulièrement facile. Mais, dans les dernières années du règne, lorsqu'à la prospérité factice d'après-guerre succéda la crise qui obligea le gouvernement à demander au pays des efforts et des sacrifices, le mécontentement que suscita cette politique fit apparaître le danger qu'il y avait pour le gouvernement à se passer de toute consultation populaire. Les critiques se firent très vives contre certains ministres et surtout contre les favoris qu'on accusait de ne songer qu'à leurs intérêts. Le gouvernement répondit à ces attaques en faisant fermer les journaux où elles osaient s'exprimer. Quand Rama VI mourut, en novembre 1925, le pays était, virtuellement, en pleine crise politique.

* * *

L'avènement d'un nouveau roi apporta une trêve aux esprits. On fonda de grands espoirs dans le jeune prince Prajadhipok que Rama VI avait désigné pour être son successeur. On le savait animé d'intentions libérales et même favorable à l'idée d'une Constitution. Mais, appelé prématurément au pouvoir suprême, et enclin à exagérer son inexpérience des affaires publiques, il n'osa pas prendre le gouvernement

en mains et se plaça volontairement en tutelle. Dans le mois même de son accession, il institua un Conseil Suprême, composé de cinq hauts princes en qui il avait particulièrement confiance, pour l'assister dans sa tâche. C'est ce Conseil Suprême, au sein duquel le prince de Nagor Svarga, demi-frère du roi, occupa bientôt une place prééminente, qui eut la direction effective du royaume. Les favoris de l'ancien roi furent destitués ou mis en disgrâce.

On sut gré au nouveau roi de cette épuration, mais à tort, car ce n'était qu'une satisfaction que s'accordaient les princes, heureux de prendre leur revanche contre ceux qui, durant tout le règne de Rama VI, les avaient tenus éloignés de la personne royale. En fait, au gouvernement des favoris succéda le gouvernement des princes, et celui-ci n'était pas un progrès sur celui-là, car, après tout, les favoris étaient d'un accès plus facile que les princes, et vivaient dans des milieux plus perméables aux idées du dehors que les palais. D'autre part, l'influence des favoris était essentiellement précaire et ne risquait pas d'embarrasser le roi, le jour où il voudrait reprendre sa liberté d'action. Il était à craindre, au contraire, que le Conseil Suprême, étant donnée sa composition, ne se considérât peu à peu comme un rouage indispensable à l'Etat, et que le roi, s'il venait un jour à se sentir majeur, ne pût se dégager aisément de la tutelle dangereuse qu'il avait sollicitée.

Ainsi, au moment même où les difficultés de sa tâche s'aggravaient et où il ne pouvait que gagner à une conception plus élargie de la participation au pouvoir, le gouvernement siamois s'enfermait dans un isolement plus étroit et plus rigoureux que jamais. Au cours de son voyage en Amérique, en 1931, le roi Prajadhipok déclara dans des interviews avec des journalistes qu'il était disposé à accorder à son retour une Constitution à son peuple. Il saisit, en effet, le Conseil Suprême de ses intentions. Mais le Conseil fut d'avis que le pays n'était pas encore mûr pour une pareille réforme, et l'on en resta là. Dès lors, il devint évident que le régime ne pourrait être changé que par la violence, et l'on devait s'attendre à brève échéance à voir se renouveler l'entreprise de 1912.

L'année 1932 était destinée à marquer un événement capital dans l'histoire politique du Siam. Une prophétie attribuée au fondateur de la dynastie régnante lui-même limitait à 150 ans la durée de cette dynastie. Or, ce terme fatidique arrivait. Parmi les causes immédiates qui expliquent le succès du nouveau coup de main, on ne saurait négliger l'atmosphère d'attente anxieuse répandue dans tout le pays par la prophétie. Elle préparait les esprits aux pires catastrophes, les poussait même à désirer que quelque chose se produisît, afin que la menace fût écartée, et les gagnât d'avance à une en-

treprise qui serait adroitement menée. Cependant, les fêtes organisées pour la célébration du 150^e anniversaire de la dynastie se déroulèrent dans le calme et donnèrent même lieu à des manifestations émouvantes de loyalisme. L'anxiété n'en persista pas moins et l'on peut s'étonner que le gouvernement, informé par sa police de la préparation du complot, ne se soit pas mieux tenu sur ses gardes. Mais c'est qu'il ne s'y trouvait pas, comme en 1912, un homme énergique et de décision prompte pour comprendre l'imminence et la réalité du danger et y faire face. Et cela aussi doit être compté parmi les causes immédiates qui rendirent si facile l'exécution du complot.

II

La révolution de 1932-1933. — Le 24 juin 1932, quelques compagnies de soldats, escortées d'autos mitrailleuses et de chars d'assaut, occupèrent la Salle du trône sans rencontrer de résistance. Des civils s'y installèrent aussitôt et formèrent un gouvernement provisoire qui annonça par un Manifeste distribué par toute la ville son intention d'imposer au Roi une Constitution qui reconnût au peuple siamois le droit de participer au pouvoir. Le prince de Nagor Svarga et d'autres membres de la famille royale furent arrêtés et détenus comme otages. Un navire de guerre fut envoyé à Hua Hin, où le roi se trouvait en villégiature, avec mission d'obtenir du roi une réponse dans le délai d'une heure. Le roi accepta aussitôt le principe d'une Constitution, revint à Bangkok dans la nuit du 25 et, après une journée de négociations avec les révolutionnaires, annonça le 27 qu'il sanctionnait, à titre de Constitution provisoire, le projet qui lui avait été soumis, en attendant le vote d'une Constitution définitive par les représentants du peuple siamois.

Maintenant que le gouvernement royal avait laissé au hasard d'un coup d'audace le soin d'accomplir un changement de régime reconnu depuis longtemps nécessaire, une question capitale se posait pour l'avenir politique du pays : A quels milieux appartenaient ces audacieux qui n'avaient pas reculé devant le crime de rébellion, et quelles étaient leurs véritables pensées ? A la tête des soldats qui avaient occupé la Salle du trône se trouvaient trois colonels en activité. L'un d'entre eux, Phya Bahol, qui avait fait ses études dans les écoles de guerre allemandes, semble avoir joué dès le début le rôle de chef militaire de l'insurrection. C'était un homme réservé, de vie modeste, que rien n'avait préparé à être un homme d'Etat. Après la réussite du coup de force, il cherchera à se tenir éloigné de la vie publique. Il ne se résoudra même à accepter un siège dans le nouveau gouvernement qu'après qu'on lui aura fait comprendre que sa collaboration était absolument indispensable. C'est malgré lui et sous la pression des circonstances qu'il se-

ra amené peu à peu à tenir un rôle politique de premier rang.

Son porte-parole, une fois la victoire assurée, est Luang Pradit, docteur en droit de la Faculté de Paris, de retour depuis 4 ou 5 ans seulement à Bangkok, où il exerçait les fonctions de professeur à l'École de droit. Celui-ci a été le cerveau du parti révolutionnaire. Autour de lui se groupaient les éléments civils — la plupart des jeunes gens — qui lui étaient fanatiquement dévoués. Si étroitement unis dans l'action qu'aient été les éléments civils et militaires, ils représentaient en réalité deux tendances différentes. Tandis que les civils étaient portés par leur foi d'idéologues et leur inexpérience des affaires à désirer des changements profonds et immédiats, les militaires, de sens plus rassis, sans renier l'idéal des premiers, pensaient arriver aux mêmes fins par des réformes progressives, et estimaient que le nouveau Siam devait être, non pas l'œuvre d'un parti, mais de tout le peuple siamois lui-même gagné peu à peu aux idées démocratiques. Ainsi, dans cette alliance, les militaires opposaient un frein aux impatiences des civils. Il était facile de prévoir que d'éléments pondérateurs, ils en viendraient vite à faire figure d'éléments modérés.

Les premières manifestations du parti révolutionnaire, qui s'intitulait le Parti du peuple, portent nettement la marque de l'élément avancé. Le projet de Constitution qui fut présenté au roi consacrait une rupture complète avec les traditions nationales. Le roi était destitué de presque tous ses pouvoirs. Le gouvernement du royaume était confié à une assemblée unique de 70 membres nommés provisoirement par le parti en attendant qu'ils pussent être élus par le peuple, et à un Comité exécutif étroitement assujéti à l'Assemblée. Le roi n'avait aucun pouvoir sur l'Assemblée qu'un droit de veto qu'il devait exercer dans la semaine du vote et qui n'entraînait du reste qu'une seconde délibération, cette fois définitive. Il ne pouvait pas dissoudre l'Assemblée, et ce n'était même pas à lui qu'il appartenait de la convoquer.

Le Manifeste distribué le 24 juin semblait prendre à cœur de creuser un fossé entre l'ancien Siam et le nouveau. Il n'épargnait pas plus le roi que les membres de la famille royale. Il n'hésitait pas à dire que, si le roi refusait d'accepter la Constitution, on proclamerait la République. La lettre qui portait au roi l'ultimatum exigeait une réponse dans un délai si court qu'il ne permettait pas la réflexion. Ainsi, tout semblait avoir été combiné pour pousser l'ancien Siam à la résistance, afin de pouvoir lui donner le coup de grâce.

Toutefois, il convient de noter que la lettre portée au roi ne parlait plus, en cas de refus, de l'instauration d'une République, mais de l'élection d'un nouveau roi choisi dans la famille royale actuelle. Si l'on remarque que cette lettre est

signée par les trois colonels chefs militaires de l'insurrection, alors que le Manifeste est probablement l'œuvre des civils, la variante ne manque pas d'intérêt.

La prompt acceptation par le roi du projet de constitution élaboré par les révolutionnaires fit prendre aux événements une tournure pacifique, et orienta les esprits vers la modération. Puisque la monarchie absolue elle-même ne contestait pas sa condamnation, il ne restait plus qu'à faire appel aux bonnes volontés et à travailler en commun à l'établissement d'un gouvernement démocratique. Il faut reconnaître qu'à ce tournant décisif de leur entreprise, les promoteurs du coup d'Etat firent preuve d'une abnégation qui les honore, et nous étonne, car elle risquait de compromettre leur victoire. Furent-ils victimes de leur idéologie, ou, plus simplement, sentirent-ils qu'ils n'avaient pas assez de prestige pour s'imposer à la nation ? Toujours est-il qu'ils s'effacèrent, même les plus impatientes d'entre eux, devant leurs aînés, et qu'ils ne s'accordèrent dans le nouveau gouvernement que des places de second rang. Le poste de Président du Comité exécutif, qui correspond à celui de Premier ministre, fut confié à Phya Mano, Président de la Cour d'Appel de Bangkok, homme réputé pour son esprit indépendant, mais sans attache aucune avec les promoteurs du coup d'état. A la tête des ministères furent appelés des fonctionnaires qualifiés par leurs services passés et étrangers au mouvement. L'Assemblée fut, naturellement, composée en majeure partie de ceux qui avaient participé de leur personne au coup d'état. Mais on y fit aussi une part assez belle aux tiers, et l'Assemblée élit pour Président un ancien Ministre de l'Instruction Publique du roi Rama VI, le Chao Phya Dharmasakti, homme d'âge et d'expérience. Ces nominations produisirent le meilleur effet et apaisèrent les inquiétudes qu'on avait pu avoir au lendemain du coup d'état. D'autre part, lors de leur première entrevue avec le roi, les révolutionnaires avaient admis que le texte constitutionnel qu'ils lui soumettaient n'aurait qu'un caractère provisoire, et ne resterait en vigueur que le temps nécessaire pour mettre sur pied une Constitution définitive.

Cette nouvelle Constitution fut élaborée par le nouveau gouvernement en étroite accord avec le roi. Votée par l'Assemblée à la fin de novembre 1932, elle fut solennellement promulguée par le roi le 10 décembre. Si elle conserve l'économie de la constitution provisoire qui lui a servi de base, — par exemple, en maintenant le système de la Chambre unique, renouvelable entièrement tous les quatre ans, — la nouvelle Constitution est animée d'un tout autre esprit et porte les traces évidentes d'un effort sincère vers l'équilibre des pouvoirs. Non seulement elle rend au roi ses prérogatives, mais elle lui donne les moyens de coopérer effectivement à la tâche du gouvernement. C'est lui qui choisit désormais les ministres et tous les actes importants doivent être dis-

cutés avec lui. Sa position vis-à-vis de l'Assemblée s'est sensiblement améliorée. D'abord, durant une période transitoire de dix ans, la moitié des membres est nommée par lui, l'autre moitié seulement étant élue au suffrage universel. La procédure du veto, tout en laissant le dernier mot à l'Assemblée, est modifiée d'une manière qui la rend plus efficace. Enfin et surtout, le roi acquiert le droit de dissoudre l'Assemblée et de faire procéder à de nouvelles élections : arme redoutable qui le rend, en fait, le maître de la situation dans l'éventualité d'un conflit de quelque gravité.

Ainsi, tant dans le choix des membres du nouveau gouvernement que dans l'élaboration de la Constitution définitive, les promoteurs du coup d'état avaient donné des gages d'une sagesse rare et d'un libéralisme sincère. Quelques jours avant la promulgation de la Constitution définitive, ils acceptèrent même d'aller en corps et officiellement demander leur pardon au roi pour les termes outrageants dont ils s'étaient servis dans leur Manifeste du 24 juin. Devant tant de bonne volonté, on aurait pu croire que la période révolutionnaire était close et que le gouvernement allait aborder sa tâche sous les plus favorables auspices.

*
*
*

La situation, au contraire, ne tarda pas à se gâter. Les éléments avancés du parti révolutionnaire n'avaient pas renoncé à l'idée d'une réforme complète et profonde des institutions. Ces tendances se heurtèrent à l'opposition de celui-là même qu'ils avaient choisis pour chef du gouvernement, Phya Mano. Ce dernier avait pour lui les modérés qui lui assuraient une majorité dans le gouvernement, mais une majorité qui restait incertaine car parmi ces modérés se trouvaient des promoteurs du coup d'état qui gardaient malgré tout leurs sympathies personnelles pour leurs anciens compagnons.

D'autre part, les éléments avancés formaient une forte majorité dans l'Assemblée. De là une hostilité plus ou moins ouverte qui se traduisit dans l'Assemblée par des votes qui mirent plus d'une fois le cabinet en péril. Phya Mano tenta de se passer du concours de l'Assemblée et de ceux des membres du gouvernement qui ne pensaient pas comme lui. Ses adversaires lui reprochèrent de confisquer la révolution à son profit et d'agir en dictateur, tandis qu'il les accusait à son tour de recourir à des moyens d'intimidation pour faire pression sur l'Assemblée et le gouvernement.

Le conflit se précisa et s'envenima à propos d'un projet de Plan économique national établi par Luang Pradit pour remédier à la crise dont souffrait le pays. Ce Plan, qui semble avoir fait partie du programme originaire du Parti du peuple, prévoyait la nationalisation des terres, l'établissement du travail forcé, la rétribution par l'Etat de toute la population d'après une

échelle des salaires variable suivant la profession, etc.

Phya Mano se montra fortement hostile à ce plan qu'il jugeait entaché de communisme et dangereux pour le pays. Il aurait pu se borner à le faire repousser par le gouvernement, mais cette facile victoire lui parut sans doute insuffisante. Pour achever de ruiner le crédit de ses adversaires, il s'avisait de faire entrer en lice le roi lui-même. Dans un mémoire détaillé, qui fut largement répandu, le roi examina point par point le projet de Luang Pradit et entreprit de démontrer sur le mode ironique que si Luang Pradit n'avait pas emprunté ses idées à Lénine, alors, c'est que Lénine avait été chercher les siennes chez Luang Pradit.

La situation devenait intenable pour Luang Pradit. Il déclara qu'il allait cesser sa collaboration avec le gouvernement. Mais comme il restait membre de l'Assemblée et qu'il y avait de nombreux partisans, il risquait de devenir plus dangereux encore. Phya Mano se crut alors assez d'atouts en main pour tenter un coup de force. Le 1^{er} avril 1933, un décret royal prorogeait l'Assemblée *sine die*. Le cabinet était dissous et remplacé par un nouveau dont étaient exclus cinq membres de l'ancien, parmi lesquels Luang Pradit. Le pouvoir législatif était désormais exercé par le roi, avec le consentement du nouveau cabinet. Le décret portait bien que ces atteintes à la Constitution ne seraient que provisoires et qu'elles prendraient fin par la formation d'une Assemblée élue, mais sans donner la moindre précision sur la date des élections. C'était, en fait, le retour pur et simple à l'ancien régime.

Quelques jours après, Luang Pradit s'embarquait pour la France, « afin d'y poursuivre ses études », nanti par le gouvernement qui le bannissait d'une pension annuelle de 1.500 livres. Dès son arrivée à Singapour, il protestait énergiquement contre l'imputation de communisme dont il avait été chargé.

La victoire de Phya Mano devait être de courte durée. Moins de trois mois après, le 20 juin, le colonel Phya Bahol, à la tête de quelques détachements de soldats et de marins, occupait sans coup férir le palais de Paruskawan, siège du gouvernement, et demandait au roi (toujours en villégiature à Hua Hin) de rappeler l'Assemblée et de remettre la Constitution en vigueur. Le roi acquiesça immédiatement, et chargea le colonel Phya Bahol de former un nouveau gouvernement. L'Assemblée, convoquée en session extraordinaire le 22 juin, ratifia ce choix à l'unanimité. Phya Bahol est resté depuis lors le chef du gouvernement.

**

La tentative malheureuse de Phya Mano apparaît aujourd'hui comme une grave maladresse qui a été la cause première de l'incertitude politique actuelle. Elle a, en effet, compromis pour longtemps une harmonie qui, toute apparente

qu'elle fût, avait au moins le mérite de sauvegarder des collaborations nécessaires. Le parti révolutionnaire, dénué de prestige et comportant même d'inquiétantes inconnues, avait besoin du concours d'hommes indépendants et expérimentés pour rassurer l'opinion et mener à bien la tâche fondamentale, qui était la mise en œuvre du régime constitutionnel. C'est peut-être parce qu'ils avaient eux-mêmes éprouvé ce besoin que les révolutionnaires avaient choisi Phya Mano. Mais Phya Mano n'était rien que par le choix qu'ils avaient fait de lui. On comprend qu'après avoir été si durement trompés dans leur choix, ils n'aient pas voulu renouveler l'expérience et qu'ils se soient désormais montrés quelque peu circonspects à l'égard de ceux qui ne leur auraient pas donné des gages d'attachement certains. La belle confiance du début était ruinée. La composition du personnel dirigeant s'en est ressentie. En dehors des gens du parti, on n'y verra plus que de purs administrateurs ou des hommes sans caractère, qui ne feront illusion à personne. Le gouvernement restera l'apanage des révolutionnaires, et il lui sera difficile, en dépit des déclarations les plus nettes, de dissiper les appréhensions d'une partie respectable de l'opinion.

Phya Mano a ainsi empêché ou tout au moins retardé la résorption du coup de force et l'instauration normale du régime constitutionnel. Mais sa faute la plus lourde a été de faire entrer le roi dans son jeu. S'il est une personnalité dont le concours était particulièrement indispensable aux révolutionnaires, dans leur intérêt et dans l'intérêt du pays, c'était bien le roi. Le roi avait agi très habilement dans la période qui avait suivi immédiatement le coup de force de juin 1932. La Constitution nouvelle qu'il avait négociée avec les révolutionnaires était, en somme, une heureuse formule transactionnelle. Elle lui donnait des pouvoirs qui, étant donné le prestige qui reste attaché à la personne royale, pouvaient lui permettre, s'il continuait à agir avec la même habileté, de jouer un rôle de premier plan dans le gouvernement de l'Etat et d'aider puissamment à l'acclimatement d'un régime qui (il l'avait proclamé lui-même) avait toutes ses préférences. La politique maladroite de Phya Mano a eu pour résultat de fausser les rapports entre le roi et les nouveaux organes constitutionnels, et cela à une période particulièrement délicate, celle où ces rapports commençaient seulement à se préciser et à se définir. Il était gravement impolitique d'entraîner le roi dans des attaques ouvertes contre certains membres du gouvernement. Par là, comme par sa promptitude à ordonner la suspension de la Constitution, le roi faisait trop voir qu'il n'avait pas confiance dans les révolutionnaires et qu'il avait subi leur victoire à contre-cœur. Sa promptitude égale à rouvrir l'Assemblée et à charger Phya Bahol de former un nouveau gouvernement n'effacera pas, on s'en doute bien, le souvenir des déceptions

éprouvées de part et d'autre. Le roi se sera compromis et, se sentant lui-même suspect, il se confina dans un rôle aussi passif que possible, dont, naturellement, on ne cherchera pas à le faire sortir. Ainsi se trouvera minée, dès le principe, une coopération éminemment désirable pour l'établissement pacifique du régime constitutionnel.

Le nouveau gouvernement fut composé principalement d'hommes qui avaient contribué avec Phya Bahol à la chute de Phya Mano et qui étaient aussi, pour la plupart, des promoteurs du premier coup d'état. Les membres du cabinet de Phya Mano en furent tous exclus. Le nouveau gouvernement se déclara énergiquement hostile aux idées communistes et mû avant tout par le désir de consolider le régime constitutionnel. Il autorisa le retour de Luang Pradit, mais après avoir obtenu de ce dernier la promesse qu'il renoncerait à poursuivre la réalisation de son Plan économique. Luang Pradit rentra à Bangkok en septembre et fut aussitôt admis dans le gouvernement comme ministre sans portefeuille.

*
**

C'est peu de temps après le retour de Luang Pradit qu'éclata l'insurrection dirigée par le prince Bovoradej, cousin du roi, ancien ministre de Siam à Paris et ancien Ministre de la Guerre. Le 11 octobre 1933, une partie des troupes cantonnées dans la région N.-E. de Bangkok (Korat, Oubone, Saburi et Ayuthia), comprenant au total trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, deux bataillons d'artillerie et deux bataillons du génie, se mutinèrent, et, après avoir opéré leur jonction, marchèrent sur Bangkok. L'aérodrome de Don Muang tomba entre leurs mains et le 12, les rebelles, suivant la voie ferrée, arrivèrent à quelques kilomètres de la capitale. La situation fut, pendant quelques jours, extrêmement grave, d'autant plus que l'insurrection paraissait avoir d'autres foyers en province, notamment à Phetxaburi, de telle sorte que la capitale se trouva menacée de plusieurs côtés à la fois. Mais Bangkok, où de nombreuses arrestations avaient été opérées, resta fidèle au gouvernement, contrairement aux espoirs des insurgés qui s'attendaient à être accueillis en libérateurs. Le manque d'audace, puis le défaut d'une préparation sérieuse de la part de leurs chefs, ruinèrent les avantages que les insurgés s'étaient acquis par la rapidité de leur avance. Le gouvernement put organiser la résistance et passer à l'offensive. Les troupes rebelles furent peu à peu refoulées jusqu'à leur point de départ et se débandèrent. Quelques éléments réussirent à franchir la frontière et allèrent se réfugier au Cambodge, où leur chef, le prince Bovoradej, les avait précédés. Avant la fin du mois d'octobre, l'insurrection était partout réprimée. Malgré l'importance des moyens mis en œuvre de part et d'autre, les pertes furent relativement peu élevées : dix-sept officiers et soldats du côté des

forces gouvernementales et un chiffre probablement inférieur du côté des insurgés.

Les mobiles qui ont fait agir le prince Bovoradej sont difficiles à saisir. D'après les manifestes répandus par les rebelles, le mouvement aurait été essentiellement dirigé contre le communisme qu'on représentait comme un danger imminent, et les insurgés n'auraient eu d'autre but que d'obtenir l'exclusion des éléments soi-disant communistes du gouvernement.

On comprend que cette lutte civile préventive n'ait pas réussi à échauffer les enthousiasmes. On y a vu aussi, avec plus de vérité peut-être, une contre-révolution destinée à rendre au roi une partie au moins de ses pouvoirs et à le délivrer de la dépendance où le tenaient les hommes de juin 1932. Mais alors le moins qu'on puisse dire, c'est que le choix du prince Bovoradej pour chef était assez malheureux, étant donné son peu de popularité et la crainte, tout de suite éveillée, que sa victoire n'entraînât tout simplement un retour au gouvernement des princes, dont personne ne voulait plus.

Le plus clair résultat de cette folle entreprise a été de compromettre davantage la famille royale aux yeux du pays et de rendre plus délicate encore la position du roi vis-à-vis de son gouvernement. Le roi, en effet, fidèle à son attitude, est resté spectateur de la lutte entre le gouvernement et le prince Bovoradej. Il n'a pris ouvertement parti ni pour l'un ni pour l'autre. Même, au moment où les troupes gouvernementales prenaient décidément l'avantage, il se retira à Singora, à proximité de la frontière malaise. Tout le bénéfice moral de la victoire sur les insurgés est par suite revenu au gouvernement. On ne peut s'empêcher de penser qu'il eût été bien préférable et, somme toute, plus normal, que le roi en eût aussi sa part.

L'action inconsidérée du prince Bovoradej a eu encore pour conséquence de diviser la société siamoise plus profondément que les coups d'état précédents, qui s'étaient tous terminés sans effusion de sang, et de créer des haines qui, dans un pays où les partis s'organisent en fonction des personnes bien plus que des idées, ne laissent pas d'être inquiétantes. Bon nombre de hauts fonctionnaires, notamment de l'administration provinciale, ont été plus ou moins compromis dans cette affaire. Plus de 400 suspects ont été arrêtés, tant à Bangkok qu'en province. Une dizaine de condamnations à mort ont été prononcées jusqu'à présent par le tribunal spécial institué pour juger les faits de rébellion. La cruelle lenteur avec laquelle se poursuit la répression judiciaire n'est pas faite pour pacifier les esprits.

Cependant, la lutte engagée pour la suppression de la révolte a mis en valeur les chefs militaires du gouvernement, dont le rôle jusque là n'avait rien eu de glorieux. La victoire du gouvernement constitutionnel a été avant tout le triomphe des éléments militaires, c'est-à-dire des

modérés. Leur influence contrebalancera désormais celle des civils d'un poids mieux assuré que dans la période écoulée.

III

Le nouveau régime et ses incertitudes. — En novembre 1933 eurent lieu les premières élections législatives, destinées à nommer une moitié de l'Assemblée, l'autre moitié, comme il a été dit plus haut, devant être composée de députés choisis par le roi. Cet événement capital dans l'histoire politique de la nation siamoise se déroula dans un calme voisin de l'indifférence. A peine un dixième des électeurs se présenta aux urnes. On ne saurait, du reste, en toute justice, s'étonner du peu d'empressement des nouveaux citoyens à s'acquitter de leur devoir civique. Il y a toute une éducation à faire, qui implique un profond bouleversement dans les idées reçues ! Mais elle se fera peut-être avec plus de rapidité qu'on n'est généralement porté à le penser.

Comme il n'existe pas de partis organisés, il est difficile de préciser la « nuance » politique des députés élus. Toutefois, il semble bien que la majorité d'entre eux soit à ranger sous la bannière de Luang Pradit. Pour l'autre moitié de l'Assemblée, qui en représente la partie permanente, puisque ses membres sont nommés en principe pour dix ans, le roi a laissé à son gouvernement l'entière liberté du choix. Elle est composée en grande partie d'éléments militaires.

Le roi a ouvert solennellement la première session de la nouvelle Assemblée le 10 décembre 1933, jour anniversaire de la mise en vigueur de la Constitution définitive. Un mois plus tard, le roi et la reine s'embarquèrent pour l'Europe. Ce voyage était projeté depuis longtemps et n'a, par suite, aucune signification politique. Le prince Narit, oncle du roi, a été nommé régent.

Le gouvernement n'a pas subi de modifications notables depuis le rétablissement du régime constitutionnel par le colonel Phya Bahol. On signalera seulement que Luang Pradit a été pourvu du Ministère de l'Intérieur après avoir été blanchi du soupçon de communisme par une commission spécialement nommée pour examiner ses opinions politiques. L'originalité de cette procédure a été de faire intervenir, à titre d'experts, deux juristes européens qui ont été chargés de tracer un portrait du parfait communiste.

*)
**

La situation actuelle est la résultante des réactions provoquées par le coup d'état manqué de Phya Mano et la contre-révolution du prince Boradej. Elle est fort confuse. Un fait, du moins, paraît acquis, c'est que la dynastie des Chakkri a cessé de diriger les destinées du royaume siamois. Dans le nouveau Siam, le roi semble réduit à un rôle précaire et de second plan. Le pouvoir appartient sans partage au gouvernement amené par le dernier coup d'état. Ce gou-

vernement, malgré ses efforts pour convaincre le pays de la pureté de ses intentions, reste suspect à une partie de l'opinion. Il vit lui-même dans un état de méfiance à l'égard des tiers qui l'empêche de chercher des collaborations étendues et de susciter les critiques qui lui seraient profitables.

Le communisme, en tant que danger interne, n'existe pas, et tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que les Siamois ne se tiennent peut-être pas assez sur leurs gardes dans l'éventualité d'une offensive communiste, toujours possible, venue de l'extérieur. Ce qui est à redouter, c'est l'inexpérience des gens au pouvoir et l'absence de tout obstacle apparent à leurs entreprises, qui leur donne le sentiment qu'ils peuvent tout faire. C'est la mise à exécution des projets ambitieux et mal mûris qui risquent de désorganiser des finances restées saines jusqu'ici et une administration somme toute satisfaisante. Les Siamois, qui n'ont pas de traditions nationales très fermes, sont volontiers portés aux innovations. Ils préfèrent implanter des institutions toutes faites, qu'ils empruntent généralement à l'étranger, plutôt que de travailler à la réforme de celles qui existent déjà. Avec l'instauration du nouveau régime, ces tendances ne connaissent presque plus de frein. Elles peuvent précipiter le pays dans des aventures dont on ne sait comment il sortira.

Ajoutons que ces initiatives sont purement individuelles, et non l'œuvre d'un gouvernement solidaire. Le gouvernement, en effet, est composé de personnalités dont aucune n'a assez de puissance pour imposer son autorité aux autres. Le colonel Phya Mano n'est à la tête du gouvernement que parce qu'il n'a aucun programme, et qu'il peut ainsi jouer le rôle d'arbitre dans les querelles de personnes qui éclatent sans cesse autour de lui. Il a l'autorité d'un père de famille, plutôt que d'un chef. L'esprit anarchique qui règne dans le gouvernement n'est un mystère pour personne, et c'est un autre péril pour la paix publique. Les sourdes rivalités qui divisent et affaiblissent le cabinet de Phya Bahol font douter de la stabilité des institutions nouvelles, et entretiennent dans les esprits une mystique fâcheuse, celle du coup d'état.

Chacun croit à la vertu des coups d'état, et qu'il n'existe pas d'autre remède à la situation présente. Deux complots ont été déjà découverts depuis le début de l'année. On s'attend chaque jour à un coup de force. Les patrouilles d'automitrailleuses et de chars, qui sont devenues un spectacle quotidien à Bangkok, n'ont peut-être pas sur la population l'effet calmant qu'on semble en attendre.

On n'a pas parlé du rôle politique de l'assemblée, parce qu'il est encore à peu près nul.

Faute de partis constitués, l'Assemblée est aussi anarchique que le gouvernement. La politique générale se trouve par là même à peu près exclue des débats. Au reste, par suite de sa com-

position, elle ne saurait avoir la prétention de représenter la nation siamoise. Les députés ont pris à cœur leur tâche législative, et, malgré l'abondance des projets dont ils sont saisis, on voit parfois s'ouvrir des discussions interminables sur quelque point de détail. Mais le véritable esprit d'opposition leur est inconnu et indignerait même la plupart d'entre eux s'il venait à s'exprimer. Le gouvernement ne subit de leur fait aucune gêne sérieuse. Mais il n'y gagne aussi aucune autorité nouvelle.

R. MASSELIN.

LE COMMUNISME EN CHINE (1)

Nous venons de parcourir rapidement, au point de vue tant militaire qu'administratif, les zones soviétisées, en entier ou en partie, de la Chine. Il reste maintenant à dire quelques mots du communisme clandestin dans les régions où le Kuomintang demeure encore maître de la situation. En effet, même dans les provinces où s'exerce l'autorité du gouvernement de Nankin, il existe une activité communiste souterraine qu'il ne convient pas d'ignorer. C'est ainsi qu'un bon nombre d'étudiants chinois sympathisent au moins avec le communisme. Les intellectuels, surtout dans le domaine des lettres et dans celui de l'art, ont de même fortement subi l'empreinte de l'idéologie communiste (2). Quant aux ouvriers urbains des centres tels que Canton, Hankéou et Changhaï, bien qu'ils soient apparemment peu influencés à présent par les organisateurs communistes, ils ne se souviennent pas moins de l'époque révolutionnaire d'il y a six ans.

En théorie, le Comité Exécutif Central du parti communiste chinois, qui se réunit régulièrement à Changhaï, est l'organe directeur du mouvement entier. En réalité, à cause de la difficulté des communications, ce Comité ne maintient qu'un contact peu étroit avec le mouvement agraire de l'intérieur du pays. D'ailleurs une certaine divergence existe, à ce point de vue, dans les opinions. Les mémoires officiels, chinois et japonais, affirment, par exemple, que la III^e Internationale exerce un contrôle actif et constant

(1) *Suite et fin.* Les premières parties de ce mémoire ont paru dans l'« Asie française » depuis le mois de mai aux pages 152-155, 184-187, 214-221, 252-262.

(2) A cet égard, on a eu des précisions intéressantes au 1^{er} Congrès International des Ecrivains tenu à Moscou au mois d'août dernier. La Chine a été représentée par M. Emi Siao, délégué de la Ligue des Ecrivains de gauche, et Mlle Hou Lagne Tehi. Nous avons appris ainsi l'existence de M. Lou Sim, appelé le « Tchekhov chinois » et celle d'un auteur anonyme qui vit en cachette et dont le roman « L'aube », décrivant le mouvement prolétarien, serait très populaire en Chine. Il y a eu de nombreuses exécutions des écrivains prolétariens surtout en mai 1931 : Li Wei Sen ; Jo Shi ; Hou Epein ; Infou Finken. Le dramaturge Chi Yi a été exécuté le 1^{er} mai 1934. Les principales œuvres de littérature soviétique sont traduites en chinois et très répandues.

sur le mouvement communiste chinois. Selon les autres témoignages, tous les gouvernements soviétiques de l'intérieur de la Chine seraient libres de toute ingérence soit de Changhaï, soit de Moscou. Peut-être convient-il de se demander, d'ailleurs, si cette seconde hypothèse ne serait pas la plus menaçante. A s'en tenir, en effet, à ce que disent à ce propos les correspondants du *Times*, généralement si bien informés, on serait porté à croire que le maintien et l'expansion du communisme dans la Chine actuelle sont le fait des communistes chinois eux-mêmes, formés, bien entendu, en la personne de quelques chefs surtout, à Moscou, mais capables déjà d'organiser soviétiquement les provinces qui tombent sous leur coupe (1).

Remarquons, d'ailleurs, que dans les provinces relevant du gouvernement de Nankin, le communisme est combattu avec la dernière rigueur, la peine capitale menaçant ceux qui se réclameraient de cette doctrine. La terreur blanche aurait ainsi à son bilan un nombre très considérable d'exécutions. Certaines sources donnent le chiffre d'un million, compte tenu des représailles en masse de 1927 à Changhaï et en province.

Rappelons ici les termes de la déclaration du gouvernement de Nankin en date du 15 juin 1930 :

L'adoption des trois principes exposés par Sun Yat Sen constitue ce que nous appelons un nouvel Etat. Nous désirons, en effet, obtenir pour notre peuple les bienfaits de la liberté et pour notre pays la paix internationale basée sur la légalité. Nous renoncerons à toute forme de gouvernement militaire, et nous n'admettrons pas que qui que ce soit cherche à nuire à nos institutions sociales modernes. *Nous ne tolérerons pas le communisme* (nos italiques, B.N.).

Or, un des trois principes ainsi solennellement adoptés déclare le communisme un idéal. Y a-t-il donc contradiction flagrante ? Nullement, explique M. A. Duboscq.

Pour un Chinois... la philosophie pure ne le préoccupe pas et l'intransigeance doctrinale lui répugne... La face est la conséquence de la psychologie du Chinois, pour qui il n'y a rien d'absolu...; dans une discussion personne n'a tout à fait tort. Confondre un adversaire, lui prouver son tort, serait affirmer pratiquement une vérité absolue, ce qui n'aurait aucun sens... Du fait de sa psychologie et par conviction de ne pas posséder la vérité absolue..., le Chinois ne fera pas perdre « la face » à son adversaire... On sent combien, pour eux, un principe est loin d'avoir le caractère absolu... et combien il reste loin de la réalité. (*Temps*, 9 juillet 1928).

*
**

Telle est, brossée à grands traits, la situation du communisme en Chine. Les opinions diffèrent sensiblement quand il s'agit de se prononcer sur l'importance de ce mouvement et sur le rôle qu'il peut être appelé à jouer dans l'évolu-

(1) L'édition des ouvriers étrangers en U.R.S.S. a publié récemment en chinois et en coréen un recueil d'articles et de discours de Mao Dzé Doun, président du Comité Exécutif des Soviets chinois, et un autre de ses discours au second Congrès des Soviets chinois (cf. *Pravda*, 31 décembre 1934.)

tion des événements. Les uns, portés à sous-estimer le danger du Communisme, ne veulent voir dans ses succès que le poids des masses paysannes qui s'engagent volontiers dans une révolte désespérée contre le régime économique actuel, si dur pour les cultivateurs. Les révoltes agraires ont toujours éclaté en Chine aux périodes des troubles sociaux, mais il ne s'en suit nullement qu'on doive s'attendre à une refonte complète des institutions sociales et économiques chinoises selon les principes communistes. Telle est, entre autres, l'opinion de M. André Duboscq.

Croire que la majorité du peuple chinois peut être sincèrement gagnée aux idées communistes, à la conception d'une dictature du prolétariat selon les principes et les méthodes des Soviets, c'est une absurdité. Malgré toutes les querelles qui dressent les partis et les chefs militaires les uns contre les autres, la seule chose que l'on distingue à peu près dans l'énorme confusion..., c'est l'idée d'un pouvoir national affranchi de toute tutelle étrangère... (*Temps*, 1^{er} août 1930).

Dans le même sens, on lit sous la plume d'un autre spécialiste, M. Ballet (*Bulletin Quotidien* : « La portée du danger communiste », 12 août 1930) :

La vague de communisme n'est pas spécifiquement communiste; c'est une explosion de désordres auxquels participent les bandits, les déserteurs, toute la lie d'une population accablée de misère. C'est trop qu'elle ait pu se reproduire, mais elle ne submergera pas la Chine... On peut affirmer hautement qu'il n'y a aucun danger sérieux de voir la Chine devenir communiste sur le modèle des Soviets.

D'autres, moins nombreux, estiment que la Chine est mûre pour une transformation. Ses masses sont affamées et en détresse; ses intellectuels désillusionnés, sa jeunesse humiliée. Le parti communiste chinois aurait donc un rôle tout indiqué à jouer. Le succès d'un mouvement communiste envahissant le pays tout entier ne serait pas improbable, disent-ils encore, car si le communisme remportait une victoire décisive, l'armée se rallierait à lui (1).

Avec une nuance, et en étayant ses vues de reminiscences historiques et de comparaisons d'ordre psychologique, M. Hovelaque condamne aussi la Chine au communisme :

La Chine... est une façon de bolchevisme antique cristallisé. Son communisme est encore vivant; imprudent qui voudra y toucher. Il correspond peut-être à une des formes inférieures nécessaires de la civilisation. Avant le bolchevisme, il existait en Russie. C'est un régime encore plus semblable à celui de cette Chine que la Russie mongolisée semble vouloir inaugurer aujourd'hui. C'est dans le vieux communisme russe et les idées de Tolstoï, tout asiatiques, que le bolchevisme trouve certaines de ses racines. Peut-être doit-on voir dans cette tentative en partie une nouvelle manifestation de l'éternelle rage d'égalité et de destruction des Tartares, une révolte de l'Asie fataliste et impersonnelle contre la conception occidentale de la vie, fondée sur l'indi-

vidualisme, l'effort, la lutte incessante. Il sera curieux de voir quelle répercussion ces idées auront en Chine quand elles y pénétreront. (*La Chine*, p. 282.)

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de cette conception de M. Hovelaque. Les lecteurs de *l'Asie Française* se rappellent probablement notre étude consacrée ici même au mouvement « eurasiatique » dans les milieux intellectuels de l'émigration russe. Que la Russie ait subi l'influence de l'Orient et qu'à son tour elle en ait exercé une en Asie, la chose est indiscutable. Dans certains cas, un Russe et un Oriental s'entendent plus facilement qu'un Occidental ne pourrait le faire vis-à-vis d'eux deux. Mais de là à conclure que Russes et Orientaux se complaisent en quelque sorte dans le chaos, je m'en abstiendrais. Qu'ils conçoivent autrement qu'en Occident les rapports sociaux et économiques, qu'ils accordent une autre place aux préoccupations religieuses, etc., rien de plus naturel. Qu'ils fassent du désordre une règle d'existence, je ne le croirai pas, car c'est contraire à l'instinct de conservation qui vit dans chaque être humain. Leurs possibilités d'adaptation sont autres, voilà tout.

Pour en revenir au communisme et à ses perspectives d'avenir en Chine, notons aussi que, dans les milieux soviétiques de Moscou, on ne croit à des succès sérieux qu'à la condition que le mouvement acquière un caractère plus prolétarien. Les communistes ne conçoivent pas la stabilisation de la dictature agraire en Chine, ou ailleurs. Répartition de terres sans qu'il s'en suive un régime de dictature prolétarienne procédant à la collectivisation agraire, un tel état de choses signifierait pour les communistes le point de départ d'un processus économique et social qui, avec le temps, conduirait à nouveau à une différenciation de classes. Une pareille répartition de terres réalisée seulement à l'intérieur du pays, ne pourrait finalement que renforcer le capitalisme chinois, en éliminant certains de ses abus trop manifestes : l'exercice indirect de la propriété terrienne, l'absentéisme des propriétaires à la campagne, par exemple. Quand les ports réaffirmeront leur suprématie sur l'arrière-pays (ce qui arrivera un jour), le capitalisme chinois disposera d'une base élargie et consolidée. Ce point de vue est à présent soutenu plus spécialement par l'opposition communiste de gauche, en la personne de L. Trotsky. Ce dernier prévient notamment contre les illusions qu'on pourrait nourrir à l'égard des soviets chinois de l'intérieur. Pour lui, ces soviets peuvent servir de fondement pour exprimer l'espoir que, sous une politique appropriée, il sera possible de faire fusionner les ouvriers et le mouvement urbain en général, avec les jacqueries paysannes; ce serait alors le commencement de la troisième révolution chinoise. Pour le moment, cependant, ce n'est qu'un espoir et non pas une certitude. En admettant que le mouvement paysan soit un facteur révolutionnaire puissant, en tant qu'il est dirigé contre les gros fermiers, les seigneurs de la guerre, le ser-

(1) Il est à noter cependant qu'au moment de mettre sous presse les gouvernementaux semblent avoir, enfin, le dessus sur les rouges, obligés de se replier du Kiang-Si vers le Szechwan et Kwéichow, où il y a des éléments communistes locaux. C'est le blocus économique surtout qui a permis d'obtenir ces résultats (cf. « *Chinese Red's retreat* » et « *Chinese Communism at bay* », dans le *Times* des 15 et 17 nov. 1934).

vage et les usuriers, Trotsky n'en met pas moins en garde contre ce même mouvement qui est animé de très puissantes tendances réactionnaires et d'instincts de propriété et qui, à un moment donné, peut devenir hostile aux ouvriers, danger d'autant plus grand que les paysans sont armés. En résumé, Trotsky considère que l'avenir du mouvement communiste chinois dépend du renforcement et de la consolidation de l'influence communiste sur le prolétariat chinois, qui est seul capable de faire triompher cette cause.

Cependant la III^e Internationale attribue, au contraire, un grand rôle au potentiel révolutionnaire du mouvement paysan chinois et professe ainsi un plus grand optimisme quant aux perspectives du communisme en Chine. La III^e Internationale poursuit donc d'abord les objectifs fondamentaux de la révolte paysanne, à savoir la confiscation des terres aux propriétaires, et celle des propriétés aux monastères et temples ; la suppression des baux de famine ; l'abolition du système fiscal du Kuomintang ; le renversement de la classe des mandarins ; la création du selfgovernment paysan. A cela devra succéder la seconde phase, celle de l'opposition et du conflit des masses paysannes avec l'impérialisme étranger.

D'ailleurs, les communistes orthodoxes insistent toujours sur le rôle décisif du prolétariat chinois. C'est ainsi que G. Voïtinsky, un des agents du Comintern en Chine en 1925-27, écrit :

La révolution chinoise traverse une des plus difficiles étapes de son développement. Le problème fondamental pour le parti communiste chinois est à présent d'arriver à la direction prolétarienne de la révolte agraire et anti-impérialiste. Les plus grands obstacles à la révolution sont le caractère inégal de son développement et la force toute puissante de l'impérialisme, qui oppose un front uni à l'aide de l'intervention armée en Chine et qui dirige ses attaques dans le sens de la division fatale entre le mouvement révolutionnaire du prolétariat dans les villes et la révolte croissante des millions de paysans. (*Problemi Kitaïa*, publication périodique, numéros 4-5, 1930, article « Sur les erreurs du parti communiste chinois pendant la révolution de 1925-27 ».)

La politique officielle de Moscou à l'égard de Nankin, sa véritable ligne de conduite (même après la reprise des rapports diplomatiques en décembre 1932) est toujours dictée par le passage suivant du programme de l'Internationale Communiste, adopté par le VI^e Congrès Mondial du 1^{er} septembre 1928, à Moscou, et non révisé depuis, à notre connaissance.

« Le sun-yat-sénisme fut, en Chine, l'idéologie d'un « socialisme » petit bourgeois et populaire.

« La notion de peuple voilait et dissimulait dans la doctrine des « trois principes » (nationalisme, démocratisme, socialisme) la notion des classes sociales ; le socialisme n'était plus un mode spécifique de production réalisé par une classe déterminée, le prolétariat ; il devenait un état indéterminé d'aisance générale. La lutte contre l'impérialisme ne se rattachait plus au développement de la lutte des classes dans le pays.

C'est pourquoi le sun-yat-sénisme, qui a joué, dans la première phase de la révolution chinoise, un très grand rôle positif, est devenu, par suite de la différenciation sociale ultérieure et de la marche de la révolution chinoise, un obstacle à cette révolution. Les épigones du sun-yat-sénisme, en exagérant précisément les caractères de cette doctrine devenus objectivement réactionnaires, en ont fait l'idéologie officielle du Kuomintang, devenu ouvertement contre-révolutionnaire. La formation idéologique des masses du prolétariat et des paysans travailleurs de la Chine doit, par conséquent, s'accompagner d'une lutte énergique contre le leurre du Kuomintang et surmonter les vestiges du sun-yat-sénisme ».

Nous avons considéré jusqu'ici en lui-même le problème du communisme en Chine pour en faire ressortir les traits caractéristiques et l'importance. Poursuivie seulement dans ce sens, notre étude demeurerait incomplète ; il faut encore dire quelques mots du cadre, de l'ambiance générale, dans lesquels se meut et se développe le communisme en Chine. En effet, quelle que soit par ailleurs son importance, le communisme n'est en somme (ne l'oublions pas) qu'un des éléments de l'évolution sous l'influence de laquelle se transforme cet énorme pays, de civilisation plusieurs fois millénaire.

Le problème que semble poser avant tout la Chine, livrée aux luttes intestines, est celui de son unification. Comme l'observe un des meilleurs connaisseurs de la situation extrême-orientale, le Dr. A. D. A. De Kat Angelino, que nous prenons ici pour guide dans le labyrinthe chinois (*Le Problème colonial*, La Haye, 1931, vol. I, ch. VII, L'évolution des Etats orientaux),

l'étendue de la Chine est comparable à celle de l'Europe entière et sa population également. Si l'unification de la Chine était un problème aussi compliqué que celui de la fusion en un seul Etat de toutes les nations européennes, elle exigerait des siècles pour pouvoir se réaliser. Mais peut-être pourrait-on, à certains égards, comparer la Chine aux Etats-Unis d'Amérique.

De Kat Angelino signale que, s'il existe en Chine un certain provincialisme, il n'a pas de tendances séparatistes. La grande masse suit l'élite intellectuelle nationale, qui ne veut pas entendre parler d'émiettement ni même, en grande majorité, d'une Confédération d'Etats. On y est aussi attaché à la tradition unitaire qu'à celle de l'autonomie locale. Mais il manque en Chine à sa conception de l'unité mystique cet objet de vénération que le Japon possède dans une dynastie nationale. L'éveil de la conscience nationale s'est donc tourné en Chine contre la dynastie même. Libérée, en outre, du régime féodal depuis deux siècles avant l'ère chrétienne, la Chine n'a pas connu les désastres des guerres entre les grands vassaux comme le Japon ; mais en revanche, elle n'a pas non plus subi l'influence du gouvernement centralisateur. En Chine, les em-

perceurs limitaient leur ingérence au minimum, laissant toute latitude aux populations de régler les affaires régionales. De Kat Angelino cite à l'appui l'ouvrage de H. B. Morse (*The Trade and Administration of China*, 1921), où on lit entre autres :

Abstraction faite des visites périodiques du percepteur des impôts, ... plus de 80 % de la population règlent leur vie quotidienne d'après leurs habitudes, le droit coutumier de la région... Chaque village est une entité dans ce système d'autonomie locale... Le chef officiel du village est le « tipao », nommé par le magistrat... Toutefois il dépend entièrement du bon vouloir de ses concitoyens... Le tipao fait office de policier et est responsable du paiement de la vente des terres et du tribut, ... de la bonne conduite...

La responsabilité des chefs régionaux, des chefs de groupes d'habitations communes..., des chefs de clans ou de parenté, est une des pierres angulaires de la société. La Chine a vécu comme nation grâce aux habitudes innées.

La loi fondamentale tacite conférait... aux collectivités locales tous les droits qui n'appartenaient pas... au pouvoir central lointain.

Les familles sont des unités primaires. Un certain nombre de familles constituent un clan, qui peut s'étendre sur un grand nombre de villages, surtout dans la Chine du Sud. L'habitude de se réunir pour discuter et régler les affaires du clan, la tendance à éluder même toute ingérence des fonctionnaires, développèrent les goûts de l'indépendance et les aptitudes à l'autonomie. Dans la Chine du Nord, les invasions, les dominations étrangères, les cataclysmes, les famines, toutes ces causes désagrégeantes ont affaibli la solidarité du clan. Il est permis (observe de Kat Angelino) de voir dans la structure sociale de la Chine du Sud, une des causes de sa supériorité au point de vue de l'intelligence et de l'esprit d'initiative, d'indépendance, de progrès démocratique.

Il est curieux — ajoutons-nous pour notre part entre parenthèses — de constater le rôle primordial que Syn-Yat-Sen, Chinois du Sud, attribue au clan dans le chapitre de ses *Trois démis-mes* consacré à la question de savoir « Comment pourrait être vivifié le nationalisme chinois » :

Pour ce qui est d'une opinion nationale, dit-il, nous sommes vraiment « des sables mouvants »... Mais... la Chine a des groupes de famille et de clan très forts... et des sentiments très profondément enracinés... On demande à chacun son « honorable prénom » et « le grand nom ». Si... on appartient au même clan, ... on devient intime d'une façon surprenante. Eussent ces précieux sentiments de famille été répandus plus largement, alors le « clanisme » se fût développé en nationalisme.

On conçoit dès lors, — nous revenons à de Kat Angelino — que l'initiative locale et l'esprit de coopération soient arrivés en Chine à un développement remarquable. Les associations coopératives de crédit entre amis et voisins y fonctionnent depuis des siècles. Tout comme Sun-Yat-

Sen, de Kat Angelino cite d'autres exemples de solidarité, puis il conclut :

Nous voyons en tout cela l'étoffe toute préparée d'une organisation sociale et politique plus large et plus complète... par l'action d'en haut... Le particularisme, qui actuellement n'est battu en brèche que par le clan et le marché, cédera à la longue devant les méthodes d'organisation supérieures...

En second lieu, il ne faut pas oublier l'influence considérable des conceptions religieuses... Vénération des parents et des aïeux. Le loyalisme à l'égard de l'empereur était, en théorie, la consécration suprême de ce sentiment, mais sa portée pratique se trouvait diminuée par le fait que le pouvoir central s'affirmait peu dans la vie quotidienne. Pour la grande masse, l'attachement, l'obéissance à la famille, au clan, étaient la vraie pratique de la loyauté. Seuls les fonctionnaires et les intellectuels possédaient la notion vivante du loyalisme à l'égard du souverain.

Bref, afin d'assurer à la Chine la transition vers les formes d'un état centralisé, l'élite doit y édifier toute une organisation nouvelle à partir de la base. Les inondations, les cas de famine..., on ne saurait faire face à de pareilles difficultés sans une forte solidarité, établie sur une région très étendue. De Kat Angelino préconise l'extension du réseau de voies de communication par eau et par terre et dit, finalement, toute sa sympathie pour l'élite nationale qui achemine le pays

... non seulement vers l'évolution démocratique et vers l'émancipation politique, mais vers la maturité d'esprit et de sentiment social que comporte l'idéal de la grande synthèse humaine.

Cette consultation due à un spécialiste permet de clarifier nos idées. Ainsi comprend-on mieux comment interpréter le mouvement communiste et quels éléments de la situation jouent en sa faveur ou contre lui.

Il apparaît ainsi que le communisme est favorisé non seulement par certaines particularités du régime agraire chinois, analysées à leur place dans cette étude, mais aussi par toute la structure sociale et politique du pays, qui, jusqu'ici, a pu s'accommoder fort bien d'un état de cohésion très incomplète, en comparaison avec les sociétés occidentales plus évoluées.

N'étant pas encore parvenue au stade de la nation, la Chine offrirait moins de résistance à toute action centrifuge, sans en ressentir les inconvénients et les dangers. Le communisme ne se heurte pas dans les masses à une conscience nationale sûre d'elle et réfractaire à toute tentative de désagrégation. En donnant satisfaction à certains intérêts locaux, il peut ainsi consolider ses positions.

Mais il reste à savoir jusqu'à quel point la cellule primitive de la société chinoise, la famille et le clan, se laissera attaquer dans son essence mystique. Grâce à elle, malgré la dissociation apparente, toute la Chine présente une entité, cimen-

lée par les mêmes conceptions culturelles. Sous ses apparences collectivistes (cf. le passage de Hovelague cité plus haut), le petit propriétaire chinois reste peut-être foncièrement individualiste. Il est attaché à son lopin de terre, qui ne comprend pas seulement une superficie cultivable ; les tombes de ses ancêtres, le temple de l'esprit protecteur de la fertilité du sol s'y trouvent aussi.

On se demande, en fin de compte, qui sera le plus fort : le *tipao* qui couronne ce microcosme rural chinois, satisfait de vivre sur lui-même, ou le *soviet*, instauré par les rouges. Quand il s'agit d'un monde aussi différent de nos conceptions, il est d'ailleurs plus prudent d'éviter les formules trop décisives, tranchantes.

Certes, l'opposition fondamentale nous semble bien marquée entre le principe traditionnaliste, ayant derrière lui toute la formation historique du pays et le nouveau principe introduit du dehors. Il ne s'en suit pas nécessairement qu'aucune adaptation ne serait possible justement sous cette influence conjuguée, donnant naissance à des organismes hybrides ou à une sorte de « mimicrie » sociale : la forme soviétique couvrant le contenu traditionnaliste chinois. Des cas similaires se seraient produits en Russie.

Nous ne croyons pas non plus tout à fait exclue la possibilité d'un revirement anticommuniste dans les masses paysannes chinoises, à l'instar de ce qui a eu lieu en 1927 entre le Kuomintang et ses alliés bolchevistes.

Cela n'est, toutefois, qu'une hypothèse. En réalité, pour que la masse paysanne, le grand, sinon l'unique atout du jeu, s'éloigne du communisme, il ne faut pas abandonner aux rouges l'initiative de la réforme agraire. Certaines mesures ont été essayées dans ce domaine par le Kuomintang, notamment en 1927, quand un abaissement des baux de 25 % a été édicté dans certaines provinces. Mesure bien timide, qui s'appliquait seulement aux contrats de fermage accordant au propriétaire plus de 50 % de la récolte et laissant le statu quo au-dessous de cette limite. Promulguée en 1927, la mesure a été d'ailleurs révoquée dès 1928.

On sait, d'autre part, que, dans son plan décennal d'industrialisation, le gouvernement de Nankin prévoyait une place pour l'agriculture (cf. le *Bulletin Quotidien* du 4 août 1931). On y constatait que, sur les 700 millions d'arpents (l'arpent = 1/2 hectare) de terres arables que possède actuellement la Chine, il n'y en a guère qu'un quart en exploitation. Une fois ouverts au défrichage et à la culture les immenses territoires du Nord-Ouest, à la population très clairsemée par l'envoi des colons des provinces surpeuplées, la superficie des terres cultivables pourra (estime-t-on) s'accroître de 500 millions d'arpents. Ces territoires se prêtent admirablement aux méthodes de culture en grand usitées en Amérique.

En admettant que le coût annuel, pour procéder à ce défrichage et à cette exploitation, revienne à 2 dollars par tête, voici, en dix ans, un débours approximatif de 1 milliard de dollars, soit 100 millions de dollars par an. En connexion avec l'agriculture, l'outillage et l'équipement des fabriques et des manufactures de tous genres coûteront environ 254 millions de dollars, dont 20 millions pour le riz, 100 millions pour la meunerie du blé, 20 millions pour les pois, 50 millions pour le tabac, etc. — Si l'outillage déjà existant en Chine égale un cinquième de celui qui vient d'être indiqué, il restera à se procurer 203 millions, soit 20.330.000 dollars par an. Si bien que pour le seul programme agricole, mise en valeur de terres et outillage pour les produits de la terre, les dépenses globales seront annuellement de l'ordre de 120 millions de dollars. C'est à peu près un cinquième du budget total actuel de Nankin, et Dieu sait s'il est facile à équilibrer !

Bien plus modeste, mais ayant déjà donné quelques résultats positifs, apparaît l'activité coopérative. Le Gouvernement de Nankin a envoyé en Europe une petite mission pour y étudier l'organisation coopérative ; il a en outre inséré dans le texte constitutionnel de mai 1931, section 34, une disposition préconisant « l'établissement de banques agricoles et l'encouragement à la coopération rurale ».

Dès 1919, l'institution de Ping-Ming existait à Changhai avec un hebdomadaire du même nom. Cette œuvre privée vise à populariser le mouvement de coopération qui, à la campagne, se développe surtout sous la forme de Sociétés coopératives de crédit. L'initiative en est venue d'abord de l'*International Famine Relief Commission*, à laquelle s'est substitué, depuis 1927, le département agricole de l'Université de Nankin. Actuellement, des commissaires du gouvernement central organisent des Sociétés rurales enregistrées auprès des autorités provinciales. Des banques de fermiers financent ces sociétés. Déjà plusieurs banques de ce genre existeraient dans le Kiangsou, le Chekiang, le Kwantoung, le Anhwei, le Houan. Ce ne sont que les premiers pas et il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats financiers. Il semble seulement que les jeunes et patriotiques organisateurs de ces œuvres ne fassent pas toujours preuve d'assez de prudence.

Dans la Chine du Nord la coopération de crédit rural se développe sous les auspices de la *Relief Commission* ; elle compte environ 800 sociétés, principalement dans le Hopei (cf. *La situation rurale en Chine*, dans le *Bulletin Quotidien*, 24 octobre 1931).

En résumé, sans vouloir identifier le problème du communisme avec le problème agraire en Chine, nous croyons fermement — nous l'avons

déjà dit dans notre étude sur Le Paysan d'Asie, — que les intellectuels chinois et tous les éléments qui représentent là-bas la conscience nationale feraient un grand pas vers la solution des difficultés en s'attachant avec toute leur énergie à l'expansion du crédit rural, tâche modeste, mais combien utile (1).

B. NIKITINE.

VARIÉTÉS

LE THÉÂTRE EN MALAISIE

Tout se modernise, et l'on peut entendre, dans les théâtres de la presqu'île malaise, un répertoire allant de *Cendrillon* à *Hamlet* avec — cela va sans dire — des modifications inattendues et l'irruption cocasse des derniers succès du café-concert anglais... d'il y a vingt ans. Cependant, le Malais conserve une prédilection pour les pièces nationales, qui ont toutes un air de famille et ne diffèrent guère que par les détails, le fond restant identique. La présence d'un orchestre de sept ou huit exécutants ne prouve nullement que les indigènes soient musiciens, loin de là : car ces « artistes » sont européens, de même que leurs instruments et les airs qu'ils jouent, mais les fausses notes des chanteurs et des chanteuses ont toute la couleur locale que l'on peut souhaiter; le Malais n'a pas d'oreille, mais un vif sentiment du rythme, et il accompagne les danseuses en battant des mains.

Vous avez fait des emplettes chez un commerçant chinois; en vous rendant la monnaie, il vous offre un billet gratuit pour le théâtre local. N'allez pas croire qu'il a des remords de vous avoir « estampé », ce serait supposer qu'il a une conscience, et qu'il cherche par là à en calmer les cris, chose inouïe; c'est plutôt que son amour du théâtre l'incite à faire applaudir par un Européen le talent des artistes indigènes.

Les affiches sont rédigées en malais, en chinois, en tamul et en anglais; la salle, vaste et bien éclairée, avec de confortables sièges en rotin, se remplit d'une foule diaprée : Malais en costumes multicolores et voyants, Chinois, Japonais, Sikhs, Bengalis, Tamils, Eurasiens. Devant cette diversité de races, les acteurs ont adopté une sorte de *sabir* plus ou moins intelligible. Pas de programme; chaque artiste, en entrant en scène, se présente et dit quel rôle il va jouer.

(1) Pour simplifier notre exposé, nous avons négligé à dessein le rôle éventuel du Japon se chargeant de sa « mission asiatique » en qualité du pacificateur de la Chine (contre l'Europe?). Il peut être décisif.

Voici la pièce typique, qui est toujours vigoureusement applaudie. On voit d'abord un roi, en robe de satin, culotte et bas de soie (ces derniers parfois troués), le visage barré d'une grosse moustache noire; autour du trône, de « belles » dames (selon l'esthétique malaise) et les courtisans, richement habillés; au premier plan, deux clowns, à la mimique expressive, comiques accomplis, dont les plaisanteries et les apostrophes au public déchaînent des tempêtes de rires. Le roi, en guerre contre l'un de ses voisins, demande les conseils des courtisans; puis il chante un air; un rideau se baisse, et les danseuses se présentent, exécutent des pas assez monotones, parfois accompagnés de chants aux plus étranges dissonances; elles sont remplacées par les clowns. L'acte suivant nous transporte à la cour du roi ennemi, et les choses se passent comme précédemment, avec un chœur des courtisans. Le dernier acte est rempli par les préparatifs de la bataille; l'instruction des six soldats qui composent l'armée est une occasion de singer l'*orang puteh* (homme blanc) et la lutte acharnée où l'on ne fait pas de prisonniers; toute une armée est détruite (car les Malais sont une race guerrière). Le combat — et la pièce — finissent faute de combattants.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'amélioration de la riziculture. — L'Office indochinois du riz a rendu compte, dans un important rapport, des divers travaux réalisés sous sa direction pendant la campagne 1933-1934. Tout serait à citer ou à analyser dans cette copieuse étude d'une question vitale pour l'Indochine. Nous ne pouvons que signaler ici brièvement quelques points d'une importance spéciale.

Les aménagements hydrauliques. — L'Office s'occupe de l'étude et de l'exécution des travaux hydrauliques qui ne sont pas des travaux d'intérêt public, mais d'intérêt collectif, c'est-à-dire qui concernent des villages ou des groupements de riziculteurs. Les travaux ont pour but de permettre aux cultivateurs d'irriguer leurs champs, de les drainer, de les défendre contre l'inondation ou contre l'invasion des eaux salées.

Après accord avec les travaux publics, l'Office aborde donc tous les travaux de ce genre qui lui sont signalés par les chefs de province.

Il a été organisé dans ce but plusieurs brigades spéciales. Trois opèrent en Cochinchine ou au Cambodge; la quatrième travaille au Tonkin et au Nord-Annam.

Pour l'élevation de l'eau, une machine simple et économique, accessible aux cultivateurs indigènes, a été construite, qui remonte 30 litres par seconde à 35 cm. de hauteur, mue par un seul homme. Une autre machine remontant l'eau à un mètre est en construction.

De ces études, l'Office supporte en principe tous les frais. Cependant sa dotation en personnel est encore étroite ; le Service de l'hydraulique et de la navigation lui accorde souvent une aide précieuse.

L'amendement et la fertilisation des terres. — L'affaîsissement des cours du grain et le maintien des engrais à des prix relativement élevés a restreint l'espoir placé dans l'amendement et la fertilisation des terres pour diminuer le prix de revient du paddy. L'auteur du rapport estime avec raison que cette tendance doit être combattue. Il convient, d'abord, dit-il, d'employer judicieusement les engrais et comme nature, et, comme méthode d'application, de n'acheter que l'indispensable, d'utiliser au maximum ce que l'exploitation fournit. Des prix de vente raisonnables peuvent être obtenus en se basant sur la teneur des engrais en matières fertilisantes.

Les essais d'engrais minéraux effectués par l'Office sont passés par plusieurs stades. Il a d'abord cherché, dans les divers milieux, à déceler les formules donnant les plus forts accroissements de récolte ; dans ces formules, l'azote, l'acide phosphorique et la potasse étaient apportés sous des formes variées, à doses échelonnées, celles-ci étant associées suivant tous les arrangements possibles. Transportant les essais hors de station, sur de grandes parcelles, en culture industrielle, on a cherché la confirmation pratique des résultats obtenus, en même temps que la limite des aires auxquelles ces résultats étaient applicables. L'effort dans cette voie se développe actuellement. A noter encore que l'Office a cherché à produire économiquement la matière organique et à combiner des fumures dans lesquelles l'azote serait apporté sous cette forme. Dans cette vue, l'amélioration des parcs à bestiaux a été préconisée, ainsi que la préparation des composts et fumiers. L'Office a encore essayé la culture des engrais verts, soit sur rizières, soit sur friches aux abords des rizières.

D'un point d'essai à un autre, les résultats sont naturellement variables. Dans l'ensemble, les doses d'engrais minéraux qui assurent les meilleurs rendements sont : azote 20 à 30 kg. ; acide phosphorique 50 kg. ; potasse 30 kg. Les engrais verts apportés à la dose de 5 tonnes, juste avant le repiquage, en présence de 50 kg. d'acide phosphorique, donnent le même résultat qu'une très forte formule minérale azotée.

Il est d'autres matières que l'Office a commencé d'étudier du point de vue fertilisant, spécialement des déchets d'industrie, sous-produits de rizerie, etc.

A l'étude des fumures de fond, menée jusqu'ici, doit succéder l'étude des fumures d'entre-

tien. Cette question extrêmement importante a été abordée cette année.

Les combinaisons culturales. — Il est dangereux de se livrer à la monoculture. L'introduction en rizière de cultures dérobées, telles celles du maïs, du tabac, du jute, même du riz hâtif, ou l'introduction d'assolements dans lesquels le riz garde la place dominante (par exemple l'assolement riz-canne à sucre), remédie à cette situation. Cette question, dont l'Office ne pouvait se désintéresser, n'était pas toutefois de son domaine. Aussi a-t-il demandé, pour l'étudier, le concours de l'Institut des recherches agronomiques.

Des résultats intéressants ont été obtenus avec la canne à sucre qui, en terres de rizières, a produit de 6 à 12 tonnes de sucre par hectare.

Le premier concile d'Indochine. — Le Souverain Pontife a chargé Mgr Dreyer, O. F. M., archevêque titulaire d'Adulis, délégué apostolique en Indochine, de présider le premier concile plénier d'Indochine qui s'ouvrira à Hanoi le 18 novembre 1934.

L'Indochine française se divise à l'heure actuelle en 15 circonscriptions ecclésiastiques : 14 vicariats apostoliques et 1 préfecture apostolique. Les Missions étrangères de Paris ont la charge de 10 vicariats, les Dominicains espagnols la charge de trois, les Dominicains de la province de Lyon la charge de la préfecture apostolique ; enfin le clergé indigène a pris à sa charge le vicariat apostolique de Phat-Diêm, au Tonkin, dont le coadjuteur est le premier évêque annamite, Mgr Tong, évêque de Sozopolis. Bientôt les Oblats de Marie Immaculée de la province de Paris se chargeront d'une partie du vicariat apostolique du Laos.

Le chiffre des catholiques indochinois était de 1.392.731 au dernier recensement ; il faut y ajouter 1.507 catholiques métis et 21.734 étrangers, plus 55.670 catéchumènes. Le nombre des missionnaires — seulement les prêtres — était de 431 ; celui des prêtres indigènes de 1.240 ; les religieuses étrangères étaient 288 et les religieuses indigènes 3.728 ; les frères indigènes 153 contre 57 étrangers. Enfin, l'Indochine possède 18 petits séminaires, avec 1.895 élèves, et 11 grands séminaires avec 409 élèves, auxquels il convient d'ajouter 64 petits séminaristes et 12 grands séminaristes qui font leurs études hors de l'Indochine.

D'autre part, le Siam comprend un vicariat apostolique et une préfecture apostolique.

Le Concile réunira les chefs des dix-sept missions de l'Indochine et du Siam, 15 vicaires apostoliques, 2 évêques coadjuteurs et 2 préfets apostoliques, avec les supérieurs provinciaux ou quasi-provinciaux des ordres ou instituts religieux présents en Indochine et plusieurs théologiens.

Le schéma du Concile, en préparation depuis trois ans, fut communiqué en novembre 1933 aux évêques, qui eurent le loisir de l'étudier et de présenter à son sujet leurs observations, de

sorte que, dès la première réunion, les membres pourront commencer leur travail utile. Le concile a été précédé, à deux ou trois mois de distance, de la réunion d'une commission de cinq évêques, qui a réglé l'organisation matérielle de l'assemblée, l'ordre des séances et les cérémonies publiques projetées à cette occasion.

COCHINCHINE

Les signes de la reprise. — Existe-t-il en Cochinchine des signes certains d'une reprise économique ? Le gouverneur, M. Pagès, le croit ; dans le discours qu'il a prononcé le 9 octobre, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial, il énumère un certain nombre de faits qui lui semblent annoncer des temps meilleurs. En voici quelques-uns.

L'importation d'automobiles, qui avait atteint le chiffre de 800 en l'année 1929 qui représente le plafond de l'ère de prospérité avant la crise, est passée à 552 en 1931, 275 en 1932, 215 en 1933. Mais pour les neuf premiers mois de l'année 1934, le nombre global des voitures entrées en Cochinchine s'élève déjà à 262.

La consommation totale d'énergie électrique dans les distributions concédées en Cochinchine s'était élevée à 26 millions de kilowatts-heures en 1929. Elle s'était abaissée régulièrement d'un million chaque année en 1930, 1931 et 1932. Au cours de l'année 1933, elle tombe de 2 millions par rapport à 1932, ne représentant plus que 21 millions de kilowatts-heures, mais le total de la consommation dans Saigon-Cholon pour les neuf premiers mois de 1934 est égal à la consommation de la même période de 1933.

Le nombre des déposants à la caisse d'épargne de Saigon est passé de 5.363 en 1930 à 6.471 en 1931, à 7.483 en 1932, 7.900 en 1933 et 8.200 au 1^{er} septembre 1934. Le montant des dépôts s'est élevé à 24 millions de francs en 1930, 26 millions en 1931, 36 millions en 1933 et 35 millions pour les 9 premiers mois de l'année seulement.

Voici maintenant quelques renseignements sur les grandes cultures de la colonie.

Le riz. — Les exportations de riz de Cochinchine accusent un accroissement sérieux du tonnage des trois premiers trimestres de l'année 1934, par rapport à l'année 1933.

Il a été exporté 1.141.000 tonnes de riz contre 1.035.000 l'an passé et la répartition de la marchandise s'est effectuée sur des marchés importants, plus nombreux et, partant, meilleurs régulateurs des cours. Il faut remonter à l'année 1929 pour retrouver une exportation aussi active. Et, sans faire de prévisions trop optimistes, on peut estimer que, pour toute l'année 1934, l'exportation approchera de 1.350.000 tonnes, dont 100.000 provenant vraisemblablement du Cambodge qui, en ordre de grandeur, permettra de comparer l'année 1934 à celle de 1926, qui compte parmi les meilleures.

Le maïs. — La situation de cette céréale coloniale s'est considérablement améliorée, grâce aux mesures douanières prises en France.

En faveur du maïs colonial, la métropole a institué sur la marchandise étrangère une barrière douanière de 40 fr. par quintal et un système serré de contingentement. Ces mesures ont procuré le résultat cherché, savoir : assurer le ravitaillement métropolitain en maïs de provenance coloniale. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'exportation de cette céréale soit passée pour toute l'Indochine de 96.000 tonnes en 1931 à 284.000 tonnes en 1933. Les quantités sorties de Saigon pendant les trois premiers trimestres de 1934 s'élèvent à 159.000 tonnes contre 85.000 pendant la période correspondante de 1933, et le total de l'exportation indochinoise au 1^{er} octobre 1934 représente la totalité de l'exportation de 1933, soit 284.000 tonnes, payées en moyenne 250 francs au producteur.

Le caoutchouc. — Pour le caoutchouc, son exportation du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 1934 représente 14.000 tonnes contre 10.300 pendant la même période de 1933. Ces chiffres font ressortir une recette de 56 millions de francs à 4 fr. le kilo, en moyenne, contre 30 millions en 1933. Pour toute l'année 1934, l'exportation est estimée généralement devoir atteindre 22.000 tonnes, représentant une recette de cent millions de francs.

Je ne peux pas laisser passer ces chiffres sans évoquer à ce propos l'effort brillamment couronné de succès du gouverneur général et du parlement pour sauver et valoriser le caoutchouc de Cochinchine.

La loi de sauvegarde coloniale du 31 mars 1931 a atteint entièrement le but que s'étaient proposé ses auteurs en ce qui concerne le caoutchouc. La compensation entre le prix de revient et le cours mondial, conjuguée avec les avances du gouvernement général aux plantations non encore productives, ont permis aux planteurs de Cochinchine d'attendre la valorisation des cours consécutive au récent accord international de Londres sur la restriction du caoutchouc.

8.710.000 \$ 00 ont été avancées aux planteurs de 1930 à 1933 inclus. Pour 1934, les prêts s'élèveront environ à 500.000 \$ 00. Les remboursements effectués à l'heure actuelle s'élèvent à 1.915.000 \$ 00.

La situation de 754 propriétaires rétablie, une superficie de 110.000 hectares complantée en caoutchouc sauvée, des dizaines de milliers de coulies assurés de gagner leur bol de riz quotidien, sans compter la rémunération des capitaux investis ici par l'épargne locale et surtout métropolitaine qui reprendra goût ainsi, nous voulons l'espérer, aux placements indochinois, voilà ce que nous a valu une intervention gouvernementale d'une qualité et d'une justesse de vues exceptionnelles, puisqu'elle n'a été mise en pratique nulle part ailleurs.

Qui désormais pourra oser dire que les intérêts de la Cochinchine n'ont pas été compris et défendus ?

Une tournée dans le pays moi. — Pendant la première quinzaine de septembre, le gouverneur général, accompagné du gouverneur de la Cochinchine, a fait une tournée dans l'Est cochinchinois où il a tenu à se rendre compte de l'état actuel des plantations de caoutchouc et de l'œuvre de pénétration en pays moi. Sur toutes les plantations de grande ou petite colonisation, M. Robin a constaté de l'activité, de la confiance et de l'espoir.

A Phylrieng, à l'entrée du pays moi, les représentants de divers villages, naguère encore insoumis, s'étaient portés en nombre sur le passage du gouverneur général. La tournée s'est continuée par une piste conduisant aux points extrêmes de

la zone soumise. Le chef de la colonie a inspecté le poste Nunard où s'étaient rendus les représentants des tribus Stiengs et Bieths, puis il a gagné Nuibara ; là encore, de nombreuses délégations des villages étaient groupées et ont procédé, en l'honneur du gouverneur général de Cochinchine, à des sacrifices rituels.

Le gouverneur général a constaté le calme le plus absolu dans cette région située au nord des frontières de la Cochinchine, du Cambodge et de l'Annam et peuplée de races demeurées jusqu'ici sans contact avec l'administration française. Elles semblent maintenant en majorité bien acquises à notre cause. On enregistre là les heureux effets de coordination réalisée entre trois pays limitrophes, pour la réduction des territoires mois échappant encore au contrôle de l'administration. On sait, d'ailleurs, que le général commandant supérieur a prêté dans ce but le concours des officiers des troupes coloniales, dont l'activité pacifique dans les postes avancés s'est révélée des plus efficaces. En Cochinchine, les résultats obtenus tiennent, pour une plus grande part, dans la politique d'extension du réseau routier, menée depuis près de 30 ans par l'administration locale avec une remarquable continuité de vues. Cette méthode de pénétration pacifique, qui ouvre en même temps de nouveaux domaines à la colonisation, sera poursuivie.

Le gouverneur général à Cholon. — M. Robin, qui a séjourné plusieurs semaines en Cochinchine, a assisté, au début d'octobre, à diverses réunions organisées en son honneur par certains groupements ou assemblées de la colonie. Il a été reçu par le syndicat de la presse cochinchinoise, puis par la chambre de commerce de Saigon. Le 4 octobre, il a été l'hôte de la chambre de commerce de Cholon.

Le président de cette compagnie, au nom de ses compatriotes fixés en Cochinchine, salua le gouverneur général et l'assura du concours de tous pour rendre à Cholon sa prospérité d'avant la crise. Le gouverneur général, dans sa réponse, a affirmé sa sollicitude pour la laborieuse population chinoise qui se trouve en Cochinchine, vit dans la sécurité et obtient les moyens de s'enrichir par son travail.

Après avoir rappelé les mesures prises ou projetées par l'administration française pour alléger les charges fiscales des immigrants chinois, le gouverneur général a souligné que le retour de la ville de Cholon à l'activité est une condition indispensable pour le rétablissement des relations commerciales avec la Chine. Des négociations sont en cours à cet effet, mais elles ne peuvent aboutir que si, en contre-partie de l'entrée de ses produits en Indochine, la Chine offre un écoulement au riz indochinois.

Cette réception du gouverneur général par le commerce chinois de Cholon fut particulièrement chaleureuse. Les habitants des principales artères de la riche cité avaient largement pa-

voisé aux couleurs françaises et chinoises en l'honneur de la visite de M. Robin à la chambre de commerce.

ANNAM

Le typhon du 25 octobre. — Un violent typhon a atteint le 25 octobre la côte du centre de l'Annam. Le cyclone, gêné dans sa marche vers l'Ouest par l'obstacle du relief, a incurvé sa trajectoire dans la direction du Nord-Ouest, en suivant la chaîne annamitique. Il a donc parcouru les provinces de l'Annam depuis Hué jusqu'au Nghê-ân, sur une longueur de plus de 300 km., et cette circonstance a malheureusement multiplié les catastrophes.

Tourane a peu souffert, mais, à Hué, des chutes d'arbres et de pylônes ont provoqué la rupture des lignes de force électrique, causant des interruptions d'éclairage et empêchant le fonctionnement de l'usine des eaux. Dans la région de Quang-tri, plusieurs bâtiments ont eu leur toiture arrachée. On signale deux blessés. Dans ces deux provinces, la route mandarine a été submergée en de nombreux endroits.

La province la plus éprouvée a été celle de Donghoi, qui est restée pendant deux jours privée de toutes communications par route, par voie de fer et par télégraphe. Des dégâts importants ont été causés, non par le typhon lui-même, mais par l'inondation qui a suivi. L'eau est tombée en telle abondance qu'on a enregistré une chute de 200 millimètres, et que les cours d'eau ont atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis 1903. Dans la province de Donghoi, le nombre des victimes s'élève à 200, et 2.000 têtes de bétail ont péri. Enfin, 5.000 maisons environ sont détruites.

Plus au nord, les provinces de Hatinh et de Vinh ont beaucoup souffert. Les récoltes sont partiellement perdues. L'inondation a gagné dans la journée du 25 octobre le centre urbain de Hatinh où le niveau de l'eau a atteint une hauteur de 1 m. 25. Les communications sont difficiles à rétablir entre ce centre et Vinh, l'intérieur de la province restant inondé et la route de Vinh à Hatinh étant submergée. On espère qu'un passage pourra être établi d'ici peu.

Les dégâts subis par la voie ferrée entraîneront une interruption du service d'au moins une quinzaine de jours. Des pertes de vies humaines sont à déplorer, mais il est encore impossible d'en connaître le nombre, en raison de l'absence de toute communication avec le chef-lieu de la province de Hatinh.

Le gouverneur général et le résident supérieur d'Annam ont pris dès à présent les mesures nécessaires pour assurer le ravitaillement de la population, qui manque de riz.

TONKIN

Le discours du gouverneur général. — Dans son discours de Saigon, commenté dans le dernier numéro de *l'Asie française* (p. 249), M. Robin

s'était attaché surtout à définir les mesures déjà prises et celles qu'il compte prendre pour redonner quelque vitalité à l'économie indochinoise, si durement éprouvée par la crise. Dans les paroles qu'il a prononcées à Hanoi, le 8 août dernier, c'est un programme politique qu'il a tracé devant ses auditeurs.

Il existe en Indochine, depuis quelques années, une véritable crise d'autorité ; il importe d'y mettre un terme.

Je tiens l'obéissance aux lois et le respect des autorités publiques qui ont mission de les appliquer pour le plus élémentaire des devoirs chez un peuple organisé. En ce pays d'Annam, qui a conservé la tradition de l'antique sagesse confucéenne et dans l'ancien royaume des Khmers et ces provinces laotiennes où la foi bouddhique maintient une parfaite cohésion morale, l'oubli d'un tel devoir ne saurait se concevoir sans une désagrégation préalable de la société indigène. Et c'est pourquoi le souci d'empêcher tout ce qui peut contribuer à provoquer cette désagrégation doit être à la base de toute notre action, aussi bien politique qu'administrative.

Il est d'abord essentiel que l'autorité des gouvernements locaux et celle du gouvernement général, appuyées qu'elles sont sur le prestige de la souveraineté française dont elles émanent, ne puissent souffrir aucune atteinte. Je serai attentif à ce qu'il n'y ait pas, en Indochine, une « crise du pouvoir exécutif. »

Ce premier avertissement donné, M. Robin s'est attaché à définir comment il entendait la politique du protectorat.

Je ne suis ni de ceux qui, s'attachant à la lettre des traités, renoncent à tout progrès, ni de ceux qui, sur leurs formules, échafaudent à grand-peine des interprétations propres à justifier telle ou telle politique. Ce que je ne perdrai jamais de vue, c'est l'engagement solennel pris par la France de respecter la personnalité morale des nations protégées, de les défendre contre les dangers extérieurs et intérieurs, de conseiller et de guider la conduite des souverains dont les droits et les prérogatives sont garantis en échange d'une loyale acceptation de la tutelle française. Ces conventions sont à l'origine de la politique d'égards que mes prédécesseurs ont toujours pratiquée envers les gouvernements protégés, mais elles ne doivent pas constituer un obstacle aux évolutions jugées nécessaires, lorsque ces gouvernements les ont délibérément acceptées.

Le bien du peuple seul m'importe, et toute mesure législative ou réglementaire qui peut y contribuer porte en elle, de ce seul fait, sa justification. Il m'est particulièrement agréable de reconnaître que les souverains de l'Annam et du Cambodge, avec qui je viens d'avoir d'utiles entretiens, sont en communion parfaite de pensée avec moi. J'augure donc les plus heureux effets de la collaboration confiante et intime que leurs gouvernements apporteront aux résidents supérieurs qui me représenteront auprès d'eux.

La question des fonctionnaires présente une gravité particulière. « Je voudrais être certain, dit M. Robin, qu'ils ont le même sentiment que moi de leur devoir ». Le gouverneur général leur apporte cependant quelques apaisements et l'on ne peut que l'approuver, car les sacrifices qui leur ont été imposés sont déjà lourds et aussi parce que des compressions exagérées finiraient par désorganiser tous les services.

Je crois pouvoir donner l'assurance, sauf si des ordres supérieurs m'y contraignent, que les mesures déjà prises ou en cours d'exécution pour diminuer le nombre des fon-

ctionnaires indochinois, ne seront pas suivies de mesures analogues, sauf dans les services dont la situation n'a pas encore été révisée. Les effectifs qui vont demeurer paraissent ramenés au minimum nécessaire pour permettre un fonctionnement normal des services.

Je suis d'ailleurs fermement résolu à n'envisager de nouvelles compressions d'effectif, qu'après m'être entouré de tous les avis utiles et m'être personnellement rendu compte que ces compressions supplémentaires ne peuvent être évitées.

L'emploi du personnel indigène peut permettre sans doute de parer à une situation difficile.

La nomination d'agents d'origine indigène, à égalité de titres, dans des emplois qui étaient jadis réservés à des fonctionnaires français, continuera à être pratiquée à la cadence que permettront la qualité et le nombre des candidats. Je suis résolu à persévérer dans la voie ouverte par mon prédécesseur, M. le gouverneur général Varenne, à qui revient le mérite d'avoir placé les indigènes sur le même pied que les Français pour l'accès dans certaines fonctions des services de gestion. Le nombre des jeunes gens qui ont conquis les grades des diverses branches de l'enseignement supérieur français va sans cesse en croissant. Il est évident qu'ils ne peuvent pas tous prétendre à des emplois administratifs dont le nombre est forcément limité. Il faut donc que cette jeunesse se résigne à ce qu'il n'y ait pour débiter que peu d'élus. Nous ferons en sorte qu'ils soient les meilleurs.

Au surplus, une réorganisation administrative s'impose ; elle ne pourra être utilement étudiée et menée à bien qu'avec la collaboration active des chefs d'administration locale et des chefs de province.

Le gouverneur général a terminé son exposé en parlant des problèmes sociaux. Le principal est posé par la surpopulation du delta tonkinois, et l'on n'y voit pas d'autre solution que « l'émigration en masse des habitants en surnombre vers des terres nouvelles ». Reste à organiser cette émigration, et ici la longue expérience de M. Robin lui sera infiniment utile pour trouver les solutions les plus pratiques et les plus conformes aux mœurs et aux traditions annamites.

Les œuvres de l'assistance médicale et de l'enseignement doivent être poursuivies sans défaillance.

M. Robin a enfin adressé à ses auditeurs cette oburgation éloquente :

Mettons-nous au travail, Messieurs, résolument, hardiment, honnêtement. Mesurons d'un regard droit et net les difficultés. Ne les mésestimons pas, mais ne les exagérons pas non plus. Il n'est, pour en triompher, que de laisser s'épanouir nos qualités propres, que nous ont léguées, comme le plus précieux de leurs dons d'hoirie, ceux des nôtres qui ne sont plus : l'initiative intelligente et probe, la raison, la saine mesure, le bon sens, la générosité du cœur, l'amour de la Patrie.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Le rôle des députés libanais. — En recevant, le 8 novembre, les représentants de la presse de Beyrouth, le comte de Martel ne s'est pas borné

à s'élever contre les nouvelles fausses ou tendancieuses publiées parfois par les journaux (on avait donné à entendre que la suspension du parlement syrien ne serait que le prélude de mesures analogues au Liban) ; il a montré quelle différence existe entre le fonctionnement des affaires parlementaires en Syrie et au Liban et précisé quel rôle peuvent et doivent jouer les députés libanais, dont les bonnes dispositions ne sauraient d'ailleurs être mises en doute. Dans le communiqué lu par lui aux journalistes qu'il recevait, le haut commissaire a indiqué ce rôle avec une netteté telle que le mieux est d'en reproduire les termes mêmes.

La défense des intérêts locaux constitue une prérogative incontestable des députés. Mais, ...sans qu'il soit besoin d'augmenter leurs pouvoirs et dans la limite même de ces pouvoirs, les membres du parlement libanais peuvent étudier et s'appliquer à résoudre une série de questions qui intéressent tout le pays. En dehors de la tâche essentielle que constitue le vote du budget, le développement de l'estivage, l'une des principales ressources du Liban, peut être l'objet d'une activité féconde en liaison étroite avec la réorganisation du régime des jeux, qui a donné lieu aux critiques les plus vives. Par ailleurs, il semble que, si les préoccupations économiques doivent, en temps de crise, retenir au plus haut point l'attention des législateurs libanais, ceux-ci sont en mesure également d'aborder des problèmes d'un autre ordre, comme celui du régime de la presse qui préoccupe légitimement l'opinion publique, la réforme fiscale unanimement réclamée, etc...

Sur tous ces points comme sur bien d'autres les représentants du peuple libanais peuvent accomplir œuvre utile et collective, justifiant ainsi la confiance qu'a placée en eux la Puissance Mandataire.

Une école agricole et industrielle à Bécharré. — Sur la proposition du Patriarche maronite, le gouvernement de la République libanaise avait envisagé l'éventualité de la fondation, à Bécharré, dans le Liban-Nord, d'une école agricole et industrielle dont le Patriarche lui-même souscrirait une partie des fonds. Il a paru, après examen de la question, que la création d'une école analogue à celle des Arts et Métiers de Beyrouth n'était pas possible, à cause de la faible étendue de la région et des frais très considérables qu'entraînerait le fonctionnement de cette école. Toutefois, étant donné l'utilité que présenterait une telle fondation, la Commission officielle constituée pour l'étude du projet a envisagé des modifications qui permettraient de réaliser, sous une forme atténuée, le dessein conçu par le Patriarche. A Bécharré sera créée une école primaire qui comprendra une classe supérieure comportant des études agricoles et industrielles. Les élèves en sortiront agriculteurs et ouvriers instruits.

L'enseignement sera divisé en deux branches : théorique et pratique. Quant aux études agricoles, elles comporteront surtout des cours sur la culture des arbres fruitiers, l'élevage des oiseaux de basse-cours, des abeilles et la fabrication du beurre et du fromage.

L'immeuble où sera installée l'école est offert par le Patriarche maronite qui se charge, avec son frère, des frais de réparation et de remise en

état des locaux. A la République libanaise incomberont les frais d'installation et d'entretien de l'immeuble, ainsi que les appointements.

A propos des Assyro-Chaldéens. — Comme elle l'avait fait naguère pour les Arméniens (dont les Etats sous mandat français ont autrefois recueilli près de 89.000 réfugiés, en majeure partie dans l'Etat de Syrie, — près de 55.000), la Puissance mandataire n'a pas hésité à donner asile, sur le sol des mêmes états sous mandat, à ces malheureux Assyro-Chaldéens, dont on connaît le sort lamentable. Mais en vain s'est-elle montrée très prudente dans l'hospitalité donnée à un certain nombre de ces pauvres gens ; les perturbations que la venue des Arméniens avaient apportées (et apportent encore) dans le régime du travail ont alerté la population et l'ont amenée à voir d'un très mauvais œil une immigration, même réduite, d'Assyro-Chaldéens. De là des protestations, des récriminations, des exagérations aussi (on sait combien est ardente l'imagination orientale) auxquelles le Haut-Commissariat a dû couper court. Il l'a fait de la façon la plus simple et la plus nette à la fois, en publiant quelques précisions dans un communiqué ainsi rédigé :

En août 1933, 500 Assyro-Chaldéens de la tribu Tayarie se réfugiaient en territoire syrien. Le problème que posait leur arrivée ayant été évoqué à la Société des Nations, il fut entendu que ce contingent assyro-chaldéen continuait d'être considéré comme faisant partie, malgré sa présence en Syrie, de l'ensemble de la communauté assyro-chaldéenne d'Irak pour laquelle la Société des Nations recherche dans le monde un territoire définitif d'émigration.

A la demande expresse de la Société des Nations, la puissance mandataire a consenti à laisser entrer, à titre exceptionnel, les femmes et les enfants des réfugiés qui se trouvent en Syrie depuis un an. Des crédits ont été accordés par le gouvernement irakien pour assurer leur entretien.

Le Haut-Commissariat ne peut que regretter la mauvaise foi avec laquelle certains éléments s'efforcent d'exploiter cette action humanitaire à des fins d'agitation politique.

Ce communiqué n'a d'ailleurs pas calmé les craintes des Arabes de Syrie, qui redoutent de voir les Assyro-Chaldéens s'établir dans leur pays, — comme d'ailleurs ceux de l'Irak craignent de voir se créer aux frontières mêmes du royaume, par suite de l'établissement de ces mêmes Assyro-Chaldéens, un foyer d'agitation contre le jeune royaume arabe. Aussi a-t-on vu les Arabes de Syrie, notamment à Deir-ez-zor, faire mauvais visage aux immigrants, les attaquer à coups de pierres et en blesser quelques-uns — 30, a-t-on dit... C'est dans le Djezireh qu'ont été établis les Assyro-Chaldéens auxquels il a été possible de donner asile en Syrie.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Nationalisme palestinien. — La création d'une université à Jérusalem a eu pour résultat, de la part des autorités palestiniennes, la décision de refuser de reconnaître pour valables les diplômes délivrés par la Faculté de Médecine de Damas. Cette décision a entraîné le départ immédiat et

en bloc, de l'Université syrienne, de tous les étudiants palestiniens. De même ont agi tous les étudiants irakiens.

Pour la colonisation israélite. — Au rapport du *Jamia al Arabia*, les Israélites de Palestine se proposeraient d'acquérir de grandes étendues de terres dans les régions de Beer-Seba et d'Akaba, près de la Mer Rouge. Ils auraient même acheté déjà 133.000 deunums dans la région de Beer-Seba et signé par surcroît 225 autres contrats d'achat. S'ils contestent les chiffres publiés par le *Jamia al Arabia* et réduisent à 12.000 deunums le total des acquisitions faites, les journaux juifs de Palestine confirment cependant l'exactitude de l'information elle-même. Ainsi se trouve développée la force de la colonisation israélite dans la contrée; ainsi sera groupée d'autre part, autour des travaux militaires dont l'*Asie française* a déjà parlé (n° de juin 1934, p. 193), une population civile qui, en mettant le sol de la région en valeur, facilitera beaucoup le ravitaillement de la place fortifiée que les Anglais travaillent à faire d'Akaba. Tandis que, sur les lieux mêmes, les Israélites acquièrent des terres où établir de nouveaux arrivants, on travaille en Europe à donner à des émigrants l'éducation spéciale et pratique dont ils ont besoin. Le 4 octobre, par exemple, a été inaugurée à Amsterdam une colonie de juifs allemands, composée en grande majorité d'anciens étudiants, qui vont recevoir en Hollande une initiation agricole en vue de leur passage ultérieur en Palestine.

TURQUIE

Ouverture de l'Assemblée nationale. — En ouvrant avec solennité, le 1^{er} novembre, la nouvelle session de l'Assemblée nationale, le président de la République turque a prononcé, selon son habitude, un important discours dans lequel, non content de parler de l'organisation économique de la contrée et des progrès réalisés, il a esquissé le plan de certaines réformes qu'il désire voir promptement amorcées, parce qu'il y attache de l'importance, celle de la musique notamment, que le Ghazi souhaiterait voir modernisée, occidentalisée. La politique extérieure n'a pas, naturellement, été laissée de côté dans ce discours; après avoir constaté que le souci de leur sécurité a conduit tous les états à pousser le développement de leurs armements, Moustapha Kemal a déclaré que « tout en cherchant à consolider ses forces défensives, le gouvernement ture n'épargnerait rien pour se maintenir dans la voie de la coopération internationale ». Il affirma l'attachement de la république turque à ses amitiés comme aussi sa fidélité aux engagements assumés par elle, s'est félicité de la conclusion de l'Entente balkanique, « monument heureux, fondé sur le respect des Etats balkaniques pour l'existence de chacun d'eux » et a qualifié de « fécond » le travail que doit mener à bien le conseil balkanique au cours de sa réunion d'Ankara.

La réunion du conseil de l'Entente balkanique.

— C'est d'après le programme de ses séances et le travail déjà mené à bien que le Ghazi s'est exprimé ainsi lors de la reprise des réunions de l'Assemblée nationale. En effet le conseil de l'Entente balkanique, autrement dit des quatre puissances adhérant au pacte d'entente (Grèce, Roumanie, Turquie, Yougoslavie), a commencé ses délibérations le 30 octobre à Ankara pour les poursuivre jusqu'au 2 novembre. Si aucune question militaire n'a été soulevée, le ministre ture des Affaires étrangères, Tewfik Rouchdy bey, a suggéré le recours à une coopération qui permettrait d'organiser l'Entente balkanique en une véritable unité politique.

Au banquet offert par ce même ministre, le 30 octobre, aux chefs des délégations du Conseil de l'Entente balkanique, M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, a constaté l'identité de vues des pays de l'Entente balkanique et leur constante solidarité.

La Yougoslavie a été cruellement frappée. Son grand roi n'est plus; les pays balkaniques sont en deuil. Cependant, leurs représentants siègent à Ankara, ce qui signifie que ceux qui ont voulu, par un lâche attentat, faire disparaître la personnalité la plus marquante de la politique de consolidation de la paix, dont ils avaient intérêt à entraver les progrès, se sont trompés dans leurs calculs: l'idéal ne meurt pas avec ceux qui le personnifient.

Mais nous savons que la paix n'est pas un simple mot. Obtenir et organiser la paix signifie avoir toujours la maîtrise d'une force militaire telle que ceux qui désirent détruire la paix ne puissent songer à l'attaquer. Quand, par son étendue géographique et par le nombre de ses habitants, un Etat ne peut, seul, organiser une telle force militaire, la raison lui commande de s'associer avec des Etats se trouvant dans cette même situation. C'est toute la genèse de notre Entente. Le pacte balkanique est donc une grande association des Etats ayant pour but le maintien de la paix par la création d'une puissance importante et collective mise au service de la pratique la plus correcte et la plus courtoise. Pour que la guerre devienne impossible, les peuples sont obligés de s'entendre.

Après lui, le chef de la délégation yougoslave, M. Pouritch, a pris la parole pour exalter l'Entente balkanique comme l'avaient déjà fait précédemment Tewfik Rouchdy bey et le ministre des Affaires étrangères de Grèce, M. Maximos, et, en manière de conclusion, il a déclaré que « l'accord balkanique n'est qu'une arme de paix et de progrès ». Il a ajouté :

Le pacte balkanique est, d'abord et surtout, l'instrument le meilleur et le plus durable de l'indépendance balkanique, qui a toujours été la base et le but de la politique extérieure du royaume de Yougoslavie. Le principe de l'indépendance balkanique est devenu le dogme laissé à tous les pays des Balkans par le grand roi-martyr. La Yougoslavie accomplira sa mission nationale, historique et géographique, avec énergie et persévérance.

Aux convives de ce banquet, auquel il n'assistait pas, le Ghazi avait envoyé un message dans lequel il définissait les partisans de l'Entente balkanique comme des hommes préférant, par expérience, l'amour de la paix à l'horreur de la guerre et estimant le bonheur de l'humanité réali-

sable par la paix seulement. Il y félicitait aussi l'Entente balkanique de constituer le premier exemple de réelle amitié internationale en présentant aux autres nations l'aspect fraternel du pacifisme.

A leur retour d'Ankara, les délégués se sont, comme l'avait déjà fait Moustapha Kemal en Turquie, félicités du travail accompli. M. Pouritch, l'adjoint au ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, délégué en Anatolie par son chef, M. Yevtich, retenu à Belgrade, a dit expressément :

Dans les réunions d'Ankara, nous avons créé une base solide pour la paix, non seulement dans la péninsule balkanique, mais aussi dans la Méditerranée. Nous avons également consolidé l'entente balkanique, et nous pouvons dire, sans aucune exagération, que nous avons créé une nouvelle grande puissance.

De son côté, M. Titulesco a résumé ainsi le travail accompli :

Je considère la réunion de l'Entente balkanique à Ankara comme devant avoir d'importantes conséquences politiques. Le problème du maintien de la paix a été examiné sous toutes ses faces. Quelles que soient les éventualités qui pourraient se présenter, l'Entente balkanique connaît dorénavant le chemin à suivre sans hésitation. Nous avons travaillé pour nous et pour nos voisins, car, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous entendons traiter la Bulgarie avec la même bienveillance que si elle avait signé le pacte balkanique.

Nous publierons prochainement le résumé officiel des travaux publié à la fin de la réunion d'Ankara.

Fidélité à l'U. R. S. S. — A en croire le *Public Ledger* de Londres, le Japon tiendrait maintenant pour inévitable, sinon pour absolument imminente, une guerre avec l'Union des Républiques soviétiques socialistes (elle éclaterait au plus tard en 1935) ; il chercherait à rompre, en vue de cette éventualité, un accord secret conclu entre la Russie et la Turquie et aux termes duquel cette dernière puissance s'engagerait, en cas de guerre entre la Russie et un autre pays, à défendre le Caucase contre toute attaque émanée d'un tiers. A deux reprises différentes, à Tokio d'abord, puis à Ankara, le gouvernement japonais aurait fait des ouvertures à la Turquie, se déclarant même prêt à consentir à ce pays d'importantes concessions territoriales et à l'aider par tous les moyens à s'emparer du Caucase, si lui-même acceptait de conclure avec le Japon un accord secret où il serait spécifié que le traité secret russo-turc ne jouerait pas en cas de guerre entre le Japon et les Soviets. Le gouvernement japonais se serait déclaré, dans ce cas, disposé à vendre à la Turquie — nominalement ou effectivement — plusieurs unités de guerre, à lui envoyer des instructeurs navals, et à lui prêter tout son concours technique en vue de la fortification du Bosphore pour parer à l'éventualité d'une attaque de la flotte soviétique.

Il aurait enfin déclaré que des propositions analogues avaient été faites à Berlin et à Varso-

vie, où elles avaient été favorablement accueillies.

Loin de répondre de manière encourageante à ces ouvertures, la Turquie se serait, au dire du *Public Ledger*, fait un devoir de les dévoiler au Président du Conseil révolutionnaire de la Guerre, au Commissaire du Peuple à l'Armée Vorochilof, et celui-ci aurait immédiatement avisé aux mesures à prendre pour déjouer les intrigues du Japon.

C'est avec les plus expresses réserves que nous résumons ici les informations parues dans le *Public Ledger*. A bien des égards, elles semblent très suspectes, contraires à la prudence et à la réserve dont le Japon est coutumier ; mais elles montrent, par ailleurs, la surexcitation des esprits en Extrême-Orient, et c'est dans ce dessein que nous leur avons fait ici une place.

ARABIE

Le commerce du Hedjaz. — Comme pour le Yémen, le *Bulletin économique et financier du « Sémaphore »* (de Marseille) fournit, dans son numéro du 14 janvier 1934, des renseignements intéressants et précis sur le commerce d'importation du Hedjaz. Voici cette nouvelle série de renseignements :

On sait que la prospérité de ce pays est fonction du pèlerinage. Or, ce dernier, en raison de la crise, comme aussi à la suite d'une certaine laïcisation, tend à décroître. En 1930 il n'y a eu que 40.000 et en 1931 29.000 pèlerins au lieu de la moyenne normale de 80 à 100.000 pèlerins. L'importation s'en est ressentie aussitôt et de £ 3 millions en 1927 a diminué de moitié en 1931, le recul s'accusant plus encore en 1932. Malgré toutes les restrictions, le marché hedjazien ne le cède pas, même en 1930, à celui du Yémen. Les besoins budgétaires ont imposé en 1931 une augmentation considérable des droits de douane frappant les articles courants.

La physionomie du marché rappelle celle du Yémen, à cette différence près que le Hedjaz importe beaucoup de céréales et, relativement, d'automobiles. Voici d'ailleurs, les postes principaux :

Céréales (Irak, Inde Angl.)	(sacs)	470.000
Sucre (Tchécoslovaquie, Belgique)	(sacs)	40.000
Dattes	(sacs)	26.000
Tabac	(sacs)	1.800
Automobiles	(pièces)	450
Textiles (Inde Angl., Japon)	(balles)	20.000
Allumettes (Suisse, Italie)	(caisses)	800
Savon (Anglet., France)	(caisses)	6.000
Pétrole et dérivés	(caisses)	250.000
Ciment (Anglet., Yougoslavie, Belgique)	(sacs)	50.000
Bois	(tonnes)	90.000
Houille	(tonnes)	2.000

Il est intéressant de remarquer que le Japon a moins de succès au Hedjaz que partout ailleurs dans le bassin de la Mer Rouge ; 65 % du textile importé comprennent des tissus de coton écri et le Japon en fournit la majeure partie, mais il se heurte à la résistance des maisons indoues et n'arrive pas au quasi-monopole comme ailleurs.

Les balles d'écri au Hedjaz doivent peser 140 kg. et porter l'indication bien visible du métrage ainsi qu'une marque de fabrique populaire ; la largeur doit être de 92 centimètres (1 yard). On importe aussi beaucoup de *Somada* (mouchoirs de tête), environ 50.000 pièces par an, que fournit

l'Angleterre. L'augmentation du droit de douane porté à 38 % *ad valorem* a d'ailleurs réduit ces importations.

En ce qui concerne les exportations du Hedjaz, elles ont été en 1910, d'après l'*Annuaire du Monde musulman* de M. Louis Massignon, d'une valeur totale d'un million de Livres, et ont consisté en peaux, épices, gommés et nacre.

Extrême-Orient

CHINE

Les trois points du Programme gouvernemental. — Il s'est tenu au mois d'août, à Kouling, une importante conférence politique au cours de laquelle le généralissime Chang Kai Shek, le président du Yuan exécutif Wang Ching Wei et le ministre des finances Kung examinèrent les trois principales questions du moment : poursuite de la campagne contre les communistes ; règlement de la situation au Sud de la Grande Muraille ; politique à suivre à l'égard des opposants de Canton. Des décisions ont été prises sur ces trois points.

La suppression des forces rouges est la condition essentielle de l'extension de l'autorité gouvernementale. Les bandes d'insurgés du Kiangsi ont été en grande partie défaits, et au début d'octobre la préfecture de Hotien, dernière place forte communiste du Foukien, a capitulé. Il s'agit maintenant de déloger les Rouges du Setchouan. Le plan de campagne soumis à l'examen de la conférence de Kouling prévoit la formation d'un corps expéditionnaire avec les troupes de Tchang Sue Liang en garnison à Hankéou et avec les troupes gouvernementales du Chensi. Le corps expéditionnaire agirait de concert avec l'armée du général Liou Siang, président du gouvernement provincial du Setchouan.

Le général Hoang Fou, président de la commission politique du Nord, en congé à la suite des critiques formulées à l'adresse de sa politique, a été convoqué à Kouling où il a reçu de nouvelles instructions (Voir *Asie Française*, septembre-octobre, p. 277).

De son côté, le ministre Kung a fait à la conférence un exposé rassurant sur la situation financière. Il ne serait pas nécessaire de lancer de nouveaux emprunts avant la fin de l'année, les finances nationales s'étant sensiblement améliorées en raison des efforts faits pour réaliser l'équilibre budgétaire.

Et Chang Kai Shek et Wang Ching Wei ont estimé que le plus sûr moyen de favoriser un rapprochement entre Nankin et Canton était de réunir le cinquième congrès Kouomintang. La date d'ouverture avait été fixée au 12 novembre et l'ordre du jour fut ainsi libellé : « Convocation de la Convention Nationale ; révision de la cons-

titution du parti ; adoption d'une politique administrative ».

Le Conseil politique du Sud-Ouest (Canton) protesta contre la date de convocation qui n'a pas été connue dans les délais voulus, c'est-à-dire trois mois avant la réunion du Congrès. Il réclama aussi contre un ordre du jour qui passe sous silence « la nécessité de recouvrer les territoires perdus », c'est-à-dire la Mandchourie. Le Sud prêche la guerre contre le Japon. Il critique la politique de Nankin en la résumant dans la formule : « résister à l'envahisseur et en même temps négocier avec lui ». Cette politique, dont Hoang Fou a été le représentant dans le Nord, a ébranlé la confiance internationale dans la Chine. Et le manifeste communiste conclut en demandant un changement radical dans la conduite du gouvernement national.

L'opposition de Canton se montrant irréductible, Nankin ajourna à mars 1935 la session du Congrès Kouomintang.

Un rapport sur la Production agricole. — Pour la première fois, le gouvernement chinois publie un rapport sur la production agricole dans les dix-huit provinces de la Chine proprement dite pendant l'année 1933. Ce travail est dû au Bureau national des recherches agricoles.

Suivant ces statistiques, la surface cultivée en riz a augmenté au cours des dernières années, en particulier dans le Kiangsou. Au contraire, la surface cultivée en blé a diminué en 1933, après avoir été en augmentation au cours de 1932. On remarque, d'un autre côté, que la surface cultivée en coton a très sensiblement progressé, en particulier dans le nord du Kiangsou.

Au chapitre de la production, nous voyons un accroissement du rendement du riz en 1932 et 1933. De même, durant ces deux années, la production du coton n'a fait qu'augmenter.

Au reste, voici les chiffres essentiels donnés par ces statistiques pour l'année 1933 (nous rappelons que le mow = 6 ares 144 et que le picul = 60 kg 478).

(Première colonne : *Superficie cultivée* (chiffres exprimés par mille mow). Deuxième colonne, *production* (chiffres exprimés par 10.000 piculs).

Riz	279.905	98.419
Blé	300.315	39.620
Orge	78.889	11.445
Sorgho	96.553	14.213
Maïs	65.688	10.628
Millet	108.065	15.267
Patates douces	24.416	26.284
Coton	67.507	1.876
Haricots soya	117.699	16.633
Colza	9.288	976

Malgré la rigueur que le Bureau national des recherches agricoles peut apporter dans ses enquêtes, ces chiffres ne sauraient être considérés comme ayant une valeur absolue. Un trop vaste territoire échappe encore au contrôle de Nankin pour qu'il soit possible de connaître exactement l'importance des cultures, le chiffre même approximatif de leur rendement.

Un projet de « villages modèles ». — La municipalité du « Plus Grand Changhai » projette de construire six villages modèles pour permettre à un grand nombre de cultivateurs de vivre dans des conditions parfaites d'hygiène dans un cadre agréable et à un prix réduit.

On estime qu'il y a cent mille huttes aux environs de Changhai. Elles servent d'habitations à plus d'un demi-million de personnes. Ces huttes sont exiguës ; en moyenne, elles ne dépassent pas trois mètres de largeur sur quatre de longueur et on peut aisément s'imaginer ce qu'est la vie des paysans dans de telles demeures.

Les six villages modèles compteraient chacun cinq cents maisons. Ils seraient construits à Poutong et Nantao, au Yangtze-pou et à Chapei et dans la région occidentale du « Plus Grand Changhai ». Sans compter le prix du terrain, la construction de ces villages coûterait un million de dollars.

La municipalité chinoise garantirait le paiement des intérêts du capital engagé. Une partie des fonds serait obtenue par souscription publique.

Un comité doit être formé pour administrer l'entreprise. Il sera composé de personnalités chinoises et étrangères.

Fermeture du vieil observatoire de Pékin. — Le célèbre Observatoire de Pékin, longtemps dirigé par les Jésuites, n'existe plus comme tel : depuis les derniers mois de l'année 1933 il est devenu un musée et est remplacé par le Département de Météorologie de l'Académie Nationale de Pékin.

Les Chinois considéraient leur Observatoire de Pékin comme la plus ancienne institution de ce genre au monde. Il avait été fondé en effet par le célèbre empereur mongol Kublai Khan, le « Seigneur du Monde », en 1279, alors que les premiers observatoires d'Europe datent seulement de trois et quatre siècles plus tard ; celui de Greenwich fut construit en 1675 seulement, et l'Observatoire de Paris ne l'avait précédé que de quelques années.

Pendant des siècles, l'Observatoire de Pékin fut regardé par les Chinois avec un respect mêlé de crainte comme une sorte de temple où les astronomes lisaient dans le ciel, étudiaient les étoiles, prédisaient le temps, établissaient les calendriers avec leurs jours heureux et malheureux. On crut longtemps en Chine que la terre était le centre de l'univers, autour duquel gravitaient le soleil et les étoiles, mais que des démons et des dragons cherchaient à les avaler ; il fallait les en empêcher parfois par le bruit des gongs et des tambours. Avant de prendre une décision importante quelconque, les Fils du Ciel ne manquaient pas de consulter les étoiles, d'où l'importance des astronomes et de l'Observatoire impérial.

Pendant près de quatre siècles, l'Observatoire de Pékin fut dirigé par des Musulmans chinois, réputés pour leur habileté à prédire les éclipses

de soleil et de lune, et à dresser les calendriers. Mais, en 1622, les Jésuites ayant démontré à l'Empereur que les astronomes musulmans s'étaient trompés dans le calcul de l'arrivée d'une éclipse, le P. Schall fut nommé Astronome impérial, et chargé avec ses confrères de diriger l'Observatoire ; ce dernier resta aux mains des Jésuites jusque vers la moitié du dix-huitième siècle.

L'Observatoire de Pékin possède une très riche collection d'instruments, la plupart en bronze ou en cuivre finement travaillé. Parmi les plus précieux se trouve la « Sphère Céleste », offerte à l'Empereur chinois par le Roi de France Louis XIV. Après la révolte des Boxers, en 1900, l'Empereur d'Allemagne avait emporté à Potsdam la Sphère Céleste, un énorme sextant, un azimutal et un gros globe de bronze ; mais aux termes du Traité de Versailles, ces instruments historiques furent restitués à la Chine, et, depuis 1921, se trouvent de nouveau à l'Observatoire, maintenant Musée de Pékin.

JAPON

Le Japon aux préliminaires de la Conférence navale. — Les négociations en vue de la Conférence navale de 1935 ont commencé à Londres le 13 octobre. Elles n'avancent pas. Américains, Anglais, Japonais confrontent leurs vues, et plus ils s'y appliquent, plus l'accord visé par ces conversations préliminaires paraît douteux. Les difficultés rencontrées proviennent de l'attitude du Japon. On sait qu'il est opposé à la limitation des forces navales respectives des trois puissances dans la proportion de 5-5-3 fixée par l'arrangement de Washington de 1922, renouvelé en 1930. Mais quelle est exactement sa pensée ?

Tokio demande l'abolition de tout système de répartition inégale ; il revendique la parité. Les déclarations que fit, en arrivant à Londres, le délégué japonais, l'amiral Yamamoto, n'ont laissé aucun doute sur les intentions de son gouvernement. Mais comment entendre ce terme de parité ? S'agit-il pour les trois puissances de posséder une force équivalente ? L'idée nippone, autant du moins qu'on en puisse juger, est de réduire les unités de combat dans la même mesure et de telle manière que l'armement offensif soit sacrifié à l'avantage de l'armement défensif.

Voyons d'un peu plus près la pensée du Japon.

L'erreur des hommes qui négocièrent l'arrangement de Washington fut de raisonner dans l'abstrait, sans tenir compte des différences géographiques ou politiques, et de fixer des coefficients de tonnage ne répondant pas aux besoins réels de chacune des trois puissances. Résultat absurde d'un tel accord : le Japon, pour maintenir le rapport de 3 à 5, est contraint de posséder un chiffre de bâtiments de ligne supérieur aux nécessités de sa défense, ce qui alourdit considérablement le fardeau budgétaire.

S'il en est ainsi, on conçoit qu'il condamne la formule arithmétique de 1932 et qu'il tende à assurer sa sécurité par les moyens qui lui paraissent appropriés.

Au reste, nous produirons ici deux documents qui éclairent la position prise par le cabinet impérial. Le 16 octobre, une déclaration officielle fut faite à Tokio. Elle se compose de cinq points :

1. C'est le droit inhérent à chaque Etat de posséder les forces nécessaires pour sa défense nationale et, en ce qui concerne le Japon, c'est une obligation indispensable en même temps, étant donné qu'il doit assurer le maintien de la paix en Asie Orientale.

2. Ce que le Japon demande, ce n'est pas l'augmentation des armements, mais bien leur réduction effective. Se conformant à l'esprit du désarmement, il désirerait voir abaisser, autant que possible, le niveau des armements de chaque Etat et ainsi alléger les charges de chaque nation et promouvoir la paix internationale.

3. Il est nécessaire de procéder à la limitation des armements en supprimant ou en dissimulant les armements offensifs et en complétant les armements défensifs, de telle sorte que puisse être appliqué le principe : « Ne pas menacer autrui, mais ne pas être menacé non plus par lui. »

4. Le Japon voudrait conclure un accord plus équitable qui remplacerait le traité de Washington.

5. Même au cas extrême où on ne pourrait aboutir à un accord, le Japon sera prêt à faire face à toute éventualité en ce qui concerne sa défense nationale. Toutefois, il persistera à maintenir une attitude équitable et pacifique et tâchera de ne pas envenimer les bonnes relations existant entre le Japon et les autres Etats intéressés.

A la même date, l'important journal *Asahi*, de Tokio, publia un article attribué à un officier supérieur de l'Amirauté. En voici la conclusion :

Les traités de Washington et de Londres s'étant avérés inopérants quant à la garantie d'une sécurité durable pour tous et quant à la limitation effective des armements navals en vue de l'allègement des budgets et de la détente des antagonismes, le Japon se propose de demander l'établissement d'un accord résolvant, une fois pour toutes, le problème du désarmement sous l'angle de la garantie durable pour tous et de leur sécurité nationale. Cet accord se substituerait aux traités existants, qui se sont révélés inefficaces pour la réalisation du but poursuivi par l'œuvre du désarmement naval.

Le Japon envisagerait les grandes lignes du nouvel accord comme suit :

1. *But du désarmement.* — Acheminement vers l'armement strictement défensif, indispensable pour la garantie durable de la sécurité nationale, et établissement du principe : « ne pas menacer autrui, mais ne pas être menacé non plus par lui. »

2. *Modalités de désarmement.* — Suppression du coefficient différentiel et réduction des forces offensives au bénéfice des forces défensives qui seront consolidées.

3. *Principe du désarmement.* — Réduction qualitative et quantitative des armements, les pays supérieurement armés sacrifiant plus que les autres moins bien armés.

1. *But du désarmement.*

Le but du désarmement est de réduire les charges nationales et de promouvoir la paix internationale. Par conséquent, l'accord à réaliser doit se baser sur le désarmement rationnel et équitable des Etats intéressés et il va de soi que le désarmement doit être subordonné à la garantie de la sécurité de tous les pays, cette garantie étant en fonction du niveau des armements. Le traité de Londres a laissé instable la situation internationale des Etats intéres-

sés, n'ayant donné qu'une garantie insuffisante et de courte durée. Il faudrait donc assurer une garantie de sécurité de longue durée lors de l'élaboration du prochain accord. Et il ne faut pas, dans cet accord, méconnaître le droit inhérent à chaque Etat de posséder les forces nécessaires à sa défense nationale.

Mais, en même temps, il ne faut pas laisser échapper l'occasion qui est offerte d'organiser la paix mondiale, c'est-à-dire de réaliser le principe « ne pas menacer autrui, mais ne pas être menacé non plus par lui ». Ce qui importe le plus, c'est d'équilibrer la force navale dans une proportion suffisante pour sa défense nationale et inoffensive pour les autres pays, en l'amenant à un niveau convenable.

2. *Modalités du désarmement.*

Pour réaliser le désarmement dans les conditions qui précèdent, il importe d'abord de supprimer ou de réduire, suivant leur nature, les armements offensifs et d'admettre le maintien des armements défensifs indispensables à la garantie de la sécurité de chacun. C'est le principe fondamental du désarmement sur lequel tous les pays se sont mis d'accord à la Conférence générale du Désarmement à Genève. Il peut surgir des controverses quant à la définition de l'arme offensive, mais il n'est pas impossible d'arriver à une solution raisonnable si l'on adopte un critérium adéquat.

3. *Principe du désarmement.*

Ainsi le désarmement sera réalisé par la réduction radicale, tant quantitative que qualitative, des armements des divers pays, dont les plus puissants donneront l'exemple en se consacrant d'autant plus au désarmement qu'ils seront mieux armés. Dans les circonstances actuelles, il y a deux façons de résoudre le problème du désarmement : soit par la réduction des forces des pays très armés, soit par l'accession à un niveau plus élevé des pays faiblement armés. Il va de soi que la deuxième solution entraîne le réarmement général et que la première est la plus raisonnable. Le désarmement ne se réalisera que si aucun pays ne se dérobe à ce devoir d'équité.

Rupture des négociations soviéto-nippones. — De nouveau, les relations soviéto-nippones se tendirent à l'extrême cet été, au point de faire craindre un conflit armé.

Après quatorze mois de vaines discussions, fertiles en incidents, les négociations en vue de la cession au Mandchoukouo des droits que la Russie possède sur le chemin de fer de l'Est-Chinois (dénommé aujourd'hui « Nord Mandchou ») avaient pris à la fin de juillet, grâce aux bons offices du Japon, une tournure favorable. La délégation soviétique avait d'abord demandé comme prix de cession 625 millions de yen, puis 500 millions, enfin, après de longs marchandages, 200 millions. Le Mandchoukouo, qui avait offert à l'origine 50 millions, consentit à donner 150 millions, plus 30 millions à titre d'indemnité pour les employés russes congédiés. Grâce à cette dernière concession, l'accord final semblait devoir être prochainement conclu. Il n'en fut rien. De nouvelles exigences se firent jour, semble-t-il, du côté russe. Les négociateurs se séparèrent.

Dans un communiqué, Moscou se défendit d'avoir exagéré le prix d'achat. Il rappelait que l'objet de la transaction est une ligne de chemin de fer de 1.700 kilomètres, « munie de

nombreux services et entreprises annexes, richement outillée, et qui rapporte de gros bénéfices ».

Bien que l'Union Soviétique ait fait montre d'un maximum de bonne volonté et d'esprit de conciliation et ait consenti les plus grandes concessions pour assurer la paix en Extrême-Orient, les Mandchous et les Japonais ont rejeté presque sous forme d'un ultimatum la dernière proposition soviétique, et la délégation mandchoue a jugé bon de renoncer ostensiblement à poursuivre les négociations. Il ne peut y avoir deux opinions sur la question de savoir qui a fait preuve d'intransigeance et d'esprit agressif, qui est responsable de la rupture des pourparlers.

On donne plusieurs interprétations de l'attitude soviétique, répliqua Tokio :

D'aucuns verraient, sous l'apparence pacifique de la politique soviétique, l'arrière-pensée de celle-ci de tergiverser les négociations jusqu'au point d'escompter les difficultés auxquelles le Japon ne manquerait pas de se heurter sur le plan international. Même au cas où les deux parties se mettraient d'accord quant au prix d'achat, les Soviets pourraient faire traîner les négociations à tout le moins jusqu'à l'hiver prochain, tout en suscitant par ailleurs des difficultés au sujet des autres conditions de la cession. Si une telle interprétation était vraie, tous les efforts de médiation du Gouvernement japonais resteraient vains. Le Gouvernement impérial, malgré ces différentes opinions, s'est efforcé de rapprocher les vues des deux parties, se fiant au sincère désir du Gouvernement soviétique de maintenir la paix en Extrême-Orient; combattant les difficultés qui ont surgi les unes après les autres, il a enfin pu amener les pourparlers à la présente phase...

Le Gouvernement impérial désire toujours qu'une solution satisfaisante et équitable intervienne; d'autre part, le Gouvernement mandchou a fait preuve de son sincère désir de procéder au règlement final de la question du chemin de fer Nord-Mandchou par négociations diplomatiques, acceptant d'assumer une charge dont le total s'élève à 150 millions de yen. D'ailleurs le but des négociations est de faire cesser une fois pour toutes tout dissentiment pouvant surgir sur place, et, par là même, de développer les relations amicales entre les trois pays, Japon, Mandchourie et U. R. S. S.

En conséquence, si les tergiversations persistent sous prétexte d'incidents locaux, les négociations ne sauraient jamais aboutir à un accord; au contraire, si le Gouvernement soviétique est vraiment disposé à céder le chemin de fer en question et qu'il veuille réaliser promptement ce désir, il ne manquera pas de l'affirmer et de le justifier par un acte.

Cette déclaration fut suivie d'une campagne de presse contre les « actes inamicaux » commis par les Soviets sur le territoire mandchou : survol par des avions militaires, tirs contre des vapeurs mandchous sur l'Amour et sur le Soun-gari, sabotages provoquant des déraillements, perquisitions illégales... Les Soviets dénoncèrent à leur tour cent agressions et attentats : attaques à main armée contre les gares et autres bâtiments de l'Est-Chinois, incendies, destructions sur la voie ferrée, arrestations de citoyens soviétiques. Ils prétendirent que les arrestations opérées au cours des négociations étaient destinées à influencer celles-ci dans un sens qui leur était défavorable. Les Japonais assurèrent qu'elles n'avaient été exécutées que par la nécessité de maintenir l'ordre et non afin d'exercer une

pression sur la Russie, de tourner à leur avantage les pourparlers ou de s'approprier le chemin de fer par la force. Et un communiqué officiel précisait que les individus arrêtés étaient des agitateurs communistes, des terroristes professionnels, et, mieux encore, qu'ils étaient soudoyés par l'état-major soviétique.

Il semble même que, selon les informations obtenues par notre armée, les actes d'attentat sur la ligne Est sont inspirés par l'Etat-Major de l'Armée Rouge de l'Extrême-Orient à Khabarovsk et que les Soviets auraient l'intention de couvrir, par cette propagande, son activité positive en vue d'empêcher les travaux de construction du Japon et du Mandchoukouo dans cette région.

Durant le mois d'août, les incidents se multiplièrent. Le chef de la délégation soviétique protesta dans une note à l'adresse de Tokio contre des accusations « dépourvues de tout fondement ».

On prétend que les employés de l'Est Chinois auraient organisé une attaque contre la mission militaire japonaise en Mandchourie, machiné des accidents de chemin de fer, commis des vols et des meurtres. Les autorités mandchoues et japonaises portent les mêmes accusations contre les représentants de l'U. R. S. S. Elles s'en prennent aux institutions soviétiques, au haut commandement de l'Armée Rouge. Le ministère de la guerre japonais considère ce dernier comme l'inspirateur d'actes de banditisme. Accusation inouïe!

L'ambassadeur soviétique à Tokio remit à M. Hirota une note de protestation, dont le gouvernement japonais était invité « à tirer les conséquences qu'elle risquait d'entraîner ».

M. Hirota, ministre des Affaires étrangères, répondit :

... Le Mandchoukouo est demeuré dans l'exercice de sa propre juridiction en prenant des mesures pour faire échouer des complots dirigés contre des trains militaires. Le fait que ces convois n'aient jamais été pillés après des déraillements successifs prouve qu'il ne pouvait pas s'agir d'actes ordinaires de banditisme. Je suis même en mesure d'ajouter que, selon des renseignements indiscutables parvenus entre nos mains, certains employés soviétiques de la Compagnie ont donné aux saboteurs tous les renseignements nécessaires et leur ont même fourni des explosifs.

... Le ministère de la guerre japonais n'a jamais publié la moindre déclaration se référant auxdits complots, tels qu'il en est fait mention dans la note de V. E. Le gouvernement japonais ne saurait en aucune manière être tenu pour responsable des nouvelles et reportages publiés dans la presse... Les attaques dirigées contre le Japon par des personnalités du monde soviétique, de même que les publications d'articles de nature provocatrice à l'égard du Japon de la part du gouvernement soviétique et du parti communiste, sont manifestement en contradiction avec la politique pacifique énoncée par l'U. R. S. S.

Il est à remarquer que, malgré la gravité des incidents et malgré le ton de plus en plus vif des notes échangées, M. Hirota déclara à maintes reprises qu'il estimait possible de reprendre les pourparlers avec les Soviets. Le désir de les mener à bien existe au même degré aussi bien d'un côté que de l'autre.

Situation du Cabinet Okada. — Après trois mois d'existence, le cabinet Okada n'est pas par-

venu à s'assurer une majorité au parlement. Tout ce qu'il peut tenter dans ce sens est voué à un échec certain pour la bonne raison qu'il n'est pas un cabinet de parti, mais un pur cabinet « bureaucratique », c'est-à-dire composé de hauts fonctionnaires. Le parti Seiyukai, qui détient la majorité à la Chambre basse et qui soutint le ministère de l'amiral Saito, ne saurait accorder son appui à un gouvernement au sein duquel il n'est pas représenté.

Il y a un mois, il avait été question de convoquer la Diète en session spéciale pour le mois de novembre afin de voter des secours aux victimes du dernier typhon et aussi pour soumettre à la ratification des Chambres le projet de réorganisation de l'administration japonaise en Mandchourie. Le Seiyukai ne s'opposa pas au principe d'une convocation anticipée de la Diète. Son intention était, lors des débats à venir, de soulever le problème agraire. Pressentant le danger d'une discussion de cette nature, le gouvernement semblait avoir renoncé au projet de réunir la Diète en session spéciale. Mais, finalement, il a décidé de convoquer les Chambres le 27 novembre pour une session d'une semaine.

Le correspondant du *Times* à Tokio a clairement défini la politique du cabinet Okada.

En politique générale, le ministère diffère très peu du précédent. Son objectif principal en politique étrangère, c'est de suivre ce qu'on peut appeler, en gros, un juste milieu. Il désire consolider les gains politiques résultant du conflit de Mandchourie et veiller à ce que les progrès du commerce extérieur national rencontrent le minimum de résistance compatible avec les politiques nationalistes en vigueur dans l'économie mondiale, et à ce que ses armements soient capables de garantir la sécurité non seulement du pays comme tel, mais aussi de la nouvelle position internationale du pays. Tout en cherchant à atteindre ces objectifs, le gouvernement actuel, dans son ensemble, désire vivement réfréner l'exubérance des ultranationalistes de toute sorte, militaires ou civils, dont l'esprit belliqueux ou l'opportunisme militant a été entretenu par l'atmosphère nationaliste de ces trois dernières années.

En politique intérieure, les objectifs du gouvernement sont également modérés. Politiquement il ne cherche pas autre chose qu'à maintenir le régime de démocratie qui régnait au Japon avant que la crise de Mandchourie l'ait mis momentanément en veilleuse. Il n'aspire à aucune dictature de ses propres membres, et est disposé à combattre toute aspiration de ce genre de la part d'autrui. Économiquement il cherche à établir de saines finances pour autant que le permettent les récentes conjonctures et à alléger pour les populations rurales la pression naturellement inséparable de l'expansion industrielle qui a peut-être été trop rapide. Il désire accomplir cette œuvre sans réorganiser radicalement l'économie nationale et sans se livrer à une attaque spoliatrice sur les classes financières et industrielles qui sont après tout les éléments les plus progressifs de la nation...

Par contre, le nouveau ministère est plus jeune que le précédent, et c'est là une recommandation, étant données les nombreuses critiques élevées par le peuple contre l'âge avancé du vicomte Saito et ses principaux collègues. Ainsi donc l'ancien gouvernement, entièrement composé d'hommes éminents, était légèrement impopulaire tout simplement à cause de son séjour prolongé au pouvoir et de l'âge avancé d'un grand nombre de ses dirigeants et était plus

exposé aux attaques des patriotes en raison de la rumeur de scandale qui s'attachait à lui. Il a été remplacé par un autre ministère, composé d'hommes plus jeunes et de talent moins éprouvé qui prêtent moins le flanc à la critique et sont moins impopulaires.

Mais, au point de vue parlementaire, le ministère, qui n'a l'appui d'aucun parti, est plus faible que celui qui l'a précédé. Lors de la formation du gouvernement, l'amiral Okada désirait la collaboration du Seiyukai. S'il ne put obtenir le concours des chefs de ce parti, ce fut faute d'habileté, faute d'expérience des milieux politiques. A la rentrée de la Diète, il se trouvera dans une situation difficile, d'autant que sa politique lui interdit de gouverner par des moyens dictatoriaux.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Les taudis de Bombay. — Le touriste qui passe à Bombay ne voit guère que les beaux édifices qui bordent le port, les magasins du *Fort*, la magnifique promenade le long de *Back Bay* et le champ de courses de *Mahalaxni*. Et pourtant les hautes cheminées qu'il aperçoit dans le lointain devraient lui rappeler que Bombay n'est pas seulement une riche cité et un grand port, mais aussi un très important centre manufacturier.

Beaucoup d'ouvriers et de membres de la toute petite bourgeoisie y sont entassés à l'extrême et vivent dans de déplorables conditions d'hygiène. Le rapport sur le recensement de 1931, rédigé par M. H. T. Sorley, de l'*Indian Service*, cite, à cet égard, des chiffres impressionnants. La population totale est de 1.161.383, contre 1.175.914 en 1921 : la diminution provient de l'exode de nombreux ouvriers à la suite de la fermeture d'usines, de la crise économique, du ralentissement du commerce, mais aussi d'épidémies ; la densité moyenne est de 188 à l'hectare, mais varie singulièrement suivant les quartiers : les plus surpeuplés sont Koumbharwada (1.820), Nagpada (1.590), Kamatipoura (1.505) et Khara Salao (1.412). Les Indous forment 68 % et les Musulmans 18 % de l'ensemble ; mais ils ont une tendance de plus en plus marquée à se séparer les uns des autres ; c'est ainsi que ces derniers arrivent à 90 % à Girgaum et à Koumbharwada, tandis que les Indous atteignent la même proportion dans les quartiers du nord. La moyenne par chambre est de 4,01 ; mais ce chiffre ne permet pas de se faire une idée juste de la situation, il faut examiner le détail : 33 % vivent dans des pièces contenant jusqu'à cinq personnes, 256.379 dans des chambres renfermant de six à neuf occupants, et 80.133 s'entassent dans des taudis occupés par 10 à 20 personnes ; 15.490 vivent à plus de 20 dans la même pièce ! Comme le dit le rapport, ces conditions déplora-

elles « rappellent plutôt le *Black Hole* de sinistre mémoire qu'elles ne font penser à une ville ayant des prétentions à une hygiène moderne ».

Les efforts n'ont pas manqué, depuis le début du XIX^e siècle, pour améliorer cette situation, tracer de larges artères et supprimer les taudis. En 1898 fut fondé le *City Improvement Trust*, à la suite d'une terrible épidémie de peste ; cet organisme devait ouvrir des voies nouvelles et construire des habitations saines. En 1921 on créa le *Development Department*, dont le programme consistait à combler une partie de la *Back Bay*, à aménager l'île de Salsette, et à bâtir 50.000 logements d'une pièce pour les ouvriers. Des initiatives privées d'industriels collaborèrent avec les entreprises officielles ; la Commission d'enquête sur le travail, tout en reconnaissant que les conditions étaient moins mauvaises dans les usines cotonnières de Bombay que dans celles du jute au Bengale, exprima l'espoir que les ouvriers « verraient peu à peu l'avantage d'habiter dans des districts où les conditions hygiéniques sont meilleures que dans les vieux quartiers ». Car là gît la difficulté : il ne suffit pas de construire des maisons, il faut décider les ouvriers à venir les occuper ; or, beaucoup préfèrent rester à proximité de leur lieu de travail. La petite classe moyenne n'est guère mieux partagée : la majorité vit dans des logements où il est impossible de mettre plus de deux lits, et beaucoup de gens couchent sur le sol.

A Cochinchine. — Le vice-roi et lady Willingdon sont allés à Cochinchine, au début de décembre 1933; ils furent reçus par le maharadja, le Divan, les fonctionnaires et une foule enthousiaste (dit le correspondant du *Times*) ; ils visitèrent les travaux du nouveau port, auxquels lord Willingdon n'a cessé de s'intéresser depuis le temps où il fut gouverneur de Madras.

Cochinchine est situé à 930 kilomètres au Sud de Bombay, sur la fertile côte du Malabar. Le port consiste en une vaste lagune, à laquelle aboutissent de nombreux cours d'eau et canaux, et qui communique avec la mer par une passe large de 400 mètres ; mais une barre interdisait l'entrée aux navires de plus de trois mètres de tirant d'eau, si bien que ceux-ci devaient mouiller à 5 kilomètres au large. Un excavateur vient d'y creuser un profond chenal de cinq kilomètres de longueur. Et voici que, depuis la visite du vice-roi, au cours de cet automne même, le chemin de fer de l'Etat a été mis à la voie normale et que les communications se font sans transbordement ; des quais, des entrepôts et une gare, construits sur des terrains gagnés sur la lagune, constituent de nouveaux progrès dont on ne saurait nier l'utilité et vont contribuer à donner un nouvel essor à cette vieille cité de la côte malabar.

BIBLIOGRAPHIE

Rica de Oro et Rica de Plata, par Edmond CHASSIGNEUX. S. l. n. d., in-8 de 48 pages. Extrait du *T'oung Pao*.

Comme l'Océan Atlantique et la Mer des Indes, le Pacifique a ses îles imaginaires. On se demandait, hier encore, s'il fallait ranger parmi elles Rica de Oro et Rica de Plata, si souvent et si vainement cherchées au XVI^e et au XVII^e siècle, dans les solitudes marines s'étendant à l'Est du Japon, par les navigateurs espagnols et hollandais. Aujourd'hui, notre collaborateur affirme, et de la façon la plus péremptoire, la réalité de l'existence des îles dont le moine Augustin Andres de Aguirre a parlé le premier, vers 1584, en s'appuyant sur des récits de navigateurs un peu plus anciens. Fort de données géographiques positives, et surtout de données météorologiques et climatiques, il identifie Rica de Oro et Rica de Plata avec Okinawa-sima, l'île principale du groupe des Ryûkyû (Lieou-K'ieou). Cette identification fait grand honneur à la science et à l'esprit critique de M. E. Chassigneux.

GRANDS RESEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

D'importants avantages pour vos voyages circulaires

Avez-vous l'intention de faire un voyage circulaire suivant un itinéraire fixé à votre gré mais comportant un parcours d'au moins 500 km. sur les Chemins de fer français ?

Dans ce cas et même si votre circuit doit comprendre des solutions de continuité, soit que vous projetiez des excursions en autocars ou en bateaux, soit que vous alliez à l'étranger, n'hésitez pas à prendre un carnet de voyages à itinéraires facultatifs pour vos déplacements par fer. Libéré, en cours de route, du souci de prendre des billets pour chacune de vos étapes, vous aurez en main un carnet de coupons valable 30, 45 ou 60 jours selon que vous parcourrez plus de 500, 1.500 ou 3.000 km. sur voie ferrée et vous profiterez d'une réduction croissant avec l'importance de ce trajet, de 15 à 30 % en 1^{re} classe et de 10 à 20 % en 2^e et 3^e classes. Vous aurez, en outre, l'avantage de pouvoir vous arrêter à volonté en cours de route.

Pour vous procurer un carnet ou pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux gares des Grands Réseaux ou à la Maison de France, 10, avenue des Champs-Élysées, Paris.

P. L. M.

Les belles denrées de France à bon compte

Qui d'entre vous, au retour de voyage, ne parle avec envie des succulentes denrées qui l'ont régala : charcuterie de Lyon, fromageries et laiteries d'Auvergne, miel de Savoie, primeurs de Provence, vins de Bourgogne, du Languedoc... Pourquoi ne pas contenter votre gourmandise ? Il est si simple et si économique de vous faire adresser ces spécialités de leur région d'origine en colis agricoles de 20, 30 ou 40 kg.

Livrées à domicile dans les localités où il existe un service de factage, vous les recevrez dans leur état de fraîcheur et saveur premières, grâce à la rapidité du transport, et vous réaliserez une économie : un colis de 20 kg. de primeurs de Cavaillon à Paris chez vous ne vous coûtera que 12 fr. 95.

Le Gérant : H. BURON.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.